

ECRI

European Commission against Racism and Intolerance
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

CRI (2001) 28

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

EXEMPLES PRATIQUES DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'INTOLÉRANCE À L'ÉGARD DES ROMS/TSIGANES

Strasbourg, October 2001



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)
Direction Générale des Droits de l'Homme - DG II
Conseil de l'Europe
67075 STRASBOURG CEDEX
FRANCE
Tél.: + 33 (0)3 88 41 29 64
Fax: + 33 (0)3 88 41 39 87
E-mail: combat.racism@coe.int

Visitez notre site web: www.coe.int/ecri

TABLE DES MATIÈRES

- AVANT-PROPOS p.
- INTRODUCTION p.
- SECTION A - MESURES POUR L'ÉMANCIPATION DES ROMS p.
- SECTION B - ÉDUCATION & JEUNESSE p.
- SECTION C - POLICE & JUSTICE p.
- STRATÉGIES INTÉGRÉES p.
- SOURCES D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES p.
- RECOMMANDATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE N°3 DE L'ECRI p.



AVANT-PROPOS

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est un mécanisme créé par le premier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe (octobre 1993). La mission de l'ECRI est de combattre le racisme, la xénophobie et l'intolérance au niveau de la grande Europe et sous l'angle de la protection des droits de l'homme. Les membres de l'ECRI sont des experts indépendants choisis pour leur autorité morale et leur expertise reconnue dans le traitement des questions relatives à la lutte contre le racisme et l'intolérance. Le programme d'activités de l'ECRI est composé de trois volets: approche pays par pays; travaux sur des thèmes généraux; activités en relation avec la société civile.

L'une des activités de l'ECRI relevant du deuxième volet de son programme portant sur des thèmes généraux consiste à collecter, dans les pays membres, des exemples de "bonnes pratiques" en matière de lutte contre le racisme et l'intolérance dans différents domaines. L'ECRI publie ces exemples sous forme de recueil de "bonnes pratiques" qu'elle distribue aux milieux intéressés par la

lutte contre le racisme et l'intolérance, dans le but d'inspirer leur action.

La présente publication contient des exemples de "bonnes pratiques" en matière de lutte contre le racisme et l'intolérance à l'égard des Roms/Tsiganes. Les exemples cités ont été recueillis par un consultant indépendant, M. Robin OAKLEY. Cette publication est destinée à accompagner la Recommandation de politique générale n°3 de l'ECRI sur la lutte contre le racisme et l'intolérance envers les Roms/Tsiganes, adoptée le 6 mars 1998, qui propose des orientations pour le développement de politiques nationales générales à cet égard.

Les lecteurs sont priés de noter que cette publication est une **compilation** d'exemples présentés sous la forme d'un catalogue. Les exemples qui suivent ne doivent pas être considérés comme des recommandations adressées aux Etats membres du Conseil de l'Europe. En outre, l'ECRI a elle-même choisi de ne pas porter de jugement de valeur sur ces exemples qui sont ici présentés à titre d'information, afin de servir de source d'inspiration aux parties intéressées.



INTRODUCTION

L'objectif de cette publication est de présenter des exemples de mesures destinées spécifiquement aux Roms/Tsiganes et susceptibles de promouvoir la mise en œuvre de la Recommandation de politique générale n°3 de l'ECRI sur la lutte contre le racisme et l'intolérance envers les Roms/Tsiganes.

La publication ne prétend pas couvrir tous les aspects de la Recommandation de politique générale n°3 de l'ECRI. Ainsi, trois domaines de priorité ont été privilégiés: (a) l'émancipation des Roms, (b) l'éducation et la jeunesse, et (c) la police et la justice¹. Une série d'exemples de "bonnes pratiques" est présentée dans chacun de ces domaines et, éventuellement, quelques exemples comparables sont cités brièvement. Des coordonnées ont été répertoriées de manière à faciliter l'accès à des informations complémentaires.

Les exemples présentés proviennent de toute l'Europe. Les Roms/Tsiganes et d'autres groupes apparentés² sont en effet représentés en nombre variable dans tous les pays européens. Le fait que la plupart des Roms, en Europe, vivent en Europe centrale et orientale explique que la majorité des exemples cités proviennent de ces régions. D'un autre côté, l'absence de certains pays ou projets dans le recueil n'est pas synonyme de jugement négatif porté à leur encontre. Les exemples ont été précisément sélectionnés pour illustrer l'éventail et la diversité des initiatives possibles, et non dans l'objectif de proposer un panorama ou de procéder à une appréciation. C'est ainsi que figurent des mesures introduites par les gouvernements, des projets initiés par des ONG, mais également des initiatives issues de coopérations diverses. La

priorité a été donnée aux initiatives potentiellement reproductibles dans d'autres contextes locaux et nationaux.

La documentation sur les initiatives citées se réfère à l'an 2000 ou au début 2001, période durant laquelle les informations ont été collectées.

Durant la préparation de la publication, la question de ce qui constitue une "bonne pratique" a été soulevée à maintes reprises. Quatre critères ont servi de lignes directrices: (a) le fait que l'initiative touche à un besoin identifié; (b) le fait qu'elle ait fonctionné sur une certaine durée et qu'elle ait été documentée; (c) le fait qu'elle ait été considérée comme une "bonne pratique" par les Roms et les professionnels impliqués et spécialisés dans ce domaine; (d) le fait qu'elle ait prouvé son efficacité au moyen d'une évaluation indépendante. Concernant la majorité des exemples, cependant, seuls les trois premiers critères ont servi de guide à la sélection, leur évaluation en tant que "bonnes pratiques" devant être considérée comme facultative. A l'avenir, il est recommandé d'accroître les ressources allouées à l'évaluation des initiatives citées en tant que "bonnes pratiques" dans ce recueil.

Le consultant voudrait remercier les membres de l'ECRI et du Groupe de spécialistes sur les Roms/Tsiganes, du Bureau du Coordinateur pour les activités Roms/Tsiganes et du Centre Européen de la Jeunesse du Conseil de l'Europe, ainsi que diverses autres personnes et représentants d'ONG et d'autres organismes, de leurs conseils et informations sur lesquels repose cette publication. Il reconnaît en outre que cette petite sélection d'exemples ne rend pas justice à tous les efforts déployés, notamment par les ONG roms, pour traiter les questions concernant les Roms en Europe.

Robin Oakley
Consultant

¹ D'autres domaines, tels le logement, le développement communautaire et l'emploi, sont déjà couverts par des documents répertoriant des bonnes pratiques, ex. *Breaking the Vicious Circle*, publié par SPOLU International et la Fondation CEGA, Sofia 2000.

² Dans ce recueil, le terme de Roms est employé pour désigner collectivement une grande diversité de groupes ethniques qui s'identifient aux-mêmes sous les noms de Roms, Sinti, Tsiganes, Voyageurs et d'autres dénominations.



SECTION A - MESURES POUR L'ÉMANCIPATION DES ROMS

Introduction	p. 09
1. Commission interministérielle pour les affaires de la communauté rom, République tchèque	p. 11
2. Commissaire gouvernemental aux affaires roms, Slovaquie	p. 13
3. Comité consultatif pour les affaires roms, Finlande	p. 15
4. Conseillers roms auprès du gouvernement, République tchèque	p. 17
5. Défense de la cause des Roms au plan local: Romani Baht, Sofia, Bulgarie	p. 19
6. Poste d'attaché de liaison, Peterborough, Royaume-Uni	p. 21
7. Bureau d'entraide rom, Lom, Bulgarie	p. 23
8. Projet d'émancipation des femmes, Florence, Italie	p. 25



INTRODUCTION: MESURES POUR L'ÉMANCIPATION DES ROMS

Le défi majeur que doivent relever les sociétés pluralistes d'Europe est de veiller à ce que les minorités participent sur un pied d'égalité à l'exercice du pouvoir. Quand les minorités sont limitées dans l'accès au pouvoir ou exclues de son exercice, il y a violation des principes de la démocratie et des droits de l'homme et création d'une société fondée sur la domination ethnique et la subordination.

Les Roms en Europe vivent l'exclusion de l'exercice du pouvoir depuis des siècles. Les moyens employés à cette fin ont été soit l'oppression et la ségrégation directes, ancrées dans le racisme "anti-gitans", soit l'assimilation forcée comme sous les régimes communistes. Les conséquences pour ces populations, à des degrés variables selon les pays, en ont été la destruction de leurs ressources traditionnelles, de leurs compétences et de leur identité, qui a conduit à son tour à leur marginalisation et à leur dépendance sur les plans économique et social.

Pour remédier à cette exclusion, il faut donner aux Roms les moyens de s'émanciper à tous les niveaux et dans toutes les sphères, de manière à ce qu'ils puissent participer pleinement à la détermination de leur avenir et de celui de la société dans laquelle ils vivent. C'est cette nécessité que reconnaît la Recommandation de politique générale n°3 de l'ECRI, mais également d'autres documents et programmes internationaux, tels les orientations relatives à l'accession à l'UE adoptées lors du Sommet de Tampere en 1999 et les programmes de l'Open Society Institute. Le document de l'ECRI souligne en particulier la nécessité d'instaurer des dispositions internationales en faveur de la participation des Roms à la prise de décisions aux niveaux local et national, des mécanismes de consultation et des structures de partenariat, et des dispositifs de formation afin d'apporter d'une part aux Roms les connaissances et les compétences nécessaires à la mise en œuvre de leurs droits et, d'autre part, aux organisations roms l'appui indispensable à leur rôle de premier plan dans la mobilisation de l'opinion et de la participation des Roms.

Les exemples qui suivent illustrent les divers types de mécanismes d'émancipation précités, à la fois aux niveaux national et local. Pour commencer avec le niveau national, le premier cas présente la version tchèque de la "commission interministérielle" sur les questions roms qui a été établie dans de nombreux pays d'Europe centrale/orientale. Le deuxième exemple décrit le mandat du Commissaire gouvernemental aux affaires roms, pour l'instant unique en son genre, créé en Slovaquie. Le troisième exemple est la version finnoise du type d'instance consultative plus conventionnelle dont il existe diverses variantes en Europe. Ceci dit, aucune de ces structures ne possède réellement de pouvoir exécutif et toutes restent essentiellement

consultatives. Parmi les autres mécanismes de promotion de la participation des Roms à la prise de décisions, il faut citer les Bureaux d'entraide roms (nationaux et locaux) en Hongrie et le siège au Parlement roumain attribué à la communauté rom. Il est urgent, si l'on veut assurer l'efficacité de ces divers mécanismes gouvernementaux, dont plusieurs se sont avérés controversés au sein de la communauté rom, de les soumettre à un contrôle et à une évaluation.

Un autre mécanisme d'émancipation au sein de la structure gouvernementale, pour l'instant davantage présent au plan local que national, concerne les postes de Conseillers roms. Le quatrième exemple décrit ce programme tel qu'il a été introduit en République tchèque. Le cinquième cas est axé sur l'émancipation des Roms, au niveau local, par le biais d'activités de défense de la cause des Roms conduites par des ONG roms, que ce soit légalement ou sous la forme d'une représentation directe auprès des pouvoirs publics. Le sixième exemple montre que la nomination d'un Attaché de liaison tzigane/rom au plan local peut contribuer significativement à l'émancipation de la communauté et favoriser la médiation avec les pouvoirs publics. Le septième cas présente un exemple qui met l'accent sur la philosophie d'entraide et le développement de la communauté locale, tandis que le huitième et dernier exemple est orienté sur l'émancipation de la femme au niveau local.

Le thème "d'émancipation des Roms" ne doit pas être envisagé séparément des autres sections de ce recueil. Plusieurs des exemples cités dans d'autres sections illustrent également des mécanismes en faveur de l'émancipation des Roms, y compris des femmes et des jeunes. Une fois encore, il convient de souligner que les exemples donnés ne sont qu'un petit échantillon des nombreuses initiatives en Europe, dont peu ont été suffisamment documentées ou évaluées.



1. COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR LES AFFAIRES DE LA COMMUNAUTÉ ROM, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

La Commission interministérielle pour les affaires de la communauté rom, établie en République tchèque en 1997, a été la première d'une série de structures interministérielles sur les questions roms en Europe centrale/orientale. Elle joue un rôle de conseil, d'initiative et de coordination en ce qui concerne la politique du gouvernement relativement au statut des Roms dans la société tchèque.

Cette Commission a été créée à la suite d'un rapport complet (le rapport Bratinka) sur la situation des Roms dans la République tchèque. A l'origine, cette Commission était responsable directement devant un ministre qui occupait les fonctions de Président. Mais, en 1998, le gouvernement a créé le Conseil pour les droits de l'homme et la présidence de la Commission interministérielle a été confiée au Commissaire du gouvernement aux droits de l'homme. La Commission interministérielle est composée d'un Vice-Président Général (responsable du Bureau de la Commission), de douze représentants des principaux ministères gouvernementaux et de douze représentants nommés de la communauté rom.

Les fonctions de la Commission consistent notamment à: revoir les projets de mesures gouvernementales concernant les Roms; évaluer l'efficacité des mesures en question; proposer, contrôler et évaluer l'allocation de fonds en faveur de l'avancement des Roms; collecter des données et rendre compte des conditions au sein de la communauté rom; informer les Roms au sujet des mesures gouvernementales; et coopérer avec les organisations de Roms/pro-Roms au développement de projets et de programmes. Cette Commission est par conséquent davantage qu'une simple instance consultative, compte tenu du rôle potentiellement important qu'elle joue en matière de communication et s'agissant d'initier, de contrôler et de favoriser la pratique et la politique gouvernementales. Cependant, elle ne possède aucun pouvoir exécutif dans ces domaines et (comme l'a montré le second rapport de l'ECRI sur la République tchèque) sa capacité est limitée par les ressources modestes mises à sa disposition.

► **Contact:**

Commission interministérielle pour les affaires de la
communauté rom
Bureau du Gouvernement tchèque
Vladislavova 4,
110 00 Prague 1
Tél.: +420-2-9615.3573 - Fax: -2494.6615

EXEMPLES COMPARABLES:

En **Roumanie**, la Commission interministérielle sur les minorités nationales est épaulée par la Sous-Commission sur les Roms. Les ONG roms, préoccupées par leur exclusion de l'élaboration des politiques, ont formé un groupe de travail (GLAR) dans le but de négocier avec le gouvernement l'élaboration de sa stratégie nationale pour les Roms subventionnée par le projet PHARE. Les représentants roms nommés par le GLAR participent dorénavant à la Sous-Commission qui est présidée conjointement par un représentant du GLAR et le Chef du Bureau gouvernemental des questions roms.

▶▶ Contact: Bureau gouvernemental des questions roms, Département pour la protection des minorités nationales, 1 Victoria Square, Bucarest; Tél.: +40-1-230.62.08 - Fax: -221.61.37

En **Bulgarie**, le Conseil national pour les questions ethniques et démographiques a établi un groupe de travail rom formé de représentants d'ONG roms. Ce groupe a élu des représentants pour qu'ils travaillent avec les fonctionnaires ministériels à la mise en œuvre des divers volets du "Programme-cadre pour l'intégration égalitaire des Roms dans la société bulgare".

▶▶ Contact: Conseil national pour les questions ethniques et démographiques, 1 Dondukov Blvd, 1000 Sofia; Tél.: +359-2-987.83.26 - Fax: -986.27.32



2. COMMISSAIRE GOUVERNEMENTAL AUX AFFAIRES ROMS, SLOVAQUIE

En Slovaquie, le gouvernement a créé un poste de "Ministre plénipotentiaire chargé d'examiner les questions relatives à la minorité rom" (également appelé "Commissaire gouvernemental aux affaires roms"). Le Commissaire est rattaché au Bureau du Gouvernement. Il possède son propre Conseil consultatif et est secondé par un petit secrétariat.

La création de ce poste traduit l'approche spécifique du gouvernement qui entend intégrer les affaires roms dans une politique globale axée sur les droits de l'homme et les questions de minorités en général. Au sein de la Commission parlementaire sur les droits de l'homme, une Sous-Commission sur les Roms fait office d'instance consultative sur les questions roms auprès du gouvernement. Le gouvernement a également institué un Conseil consultatif sur les minorités nationales et les groupes ethniques, présidé par le Vice-premier ministre chargé de ces questions. Trois des quatorze membres du Conseil consultatif sont des représentants de la communauté rom.

Le rôle du Commissaire consiste à coordonner les politiques gouvernementales sur les questions roms et à formuler des recommandations aux ministères individuels. Suite à sa nomination, le Commissaire a mené une mission d'enquête en Slovaquie orientale. Sur la base des résultats de son enquête, il a élaboré une proposition de programme gouvernemental de longue durée afin d'améliorer la situation des Roms en République de Slovaquie. En septembre 1999, ce programme a été adopté par le gouvernement slovaque sous le nom de "Stratégie gouvernementale pour la solution des problèmes de la minorité nationale rom et Train de mesures adoptées en vue de son application - Phase I". Cette stratégie couvre des domaines tels l'éducation, la langue et la culture, l'emploi, le logement, la santé et la protection sociale.

Suite à un programme de réunions avec les maires, les autorités régionales et cantonales et des représentants d'organisations roms, le Commissaire a développé un train de mesures plus élaborées pour la mise en œuvre de la stratégie. Ce "Train de mesures concrètes pour l'an 2000 - Phase II" a été approuvé par le gouvernement en mai 2000. Ces mesures exigent que les autorités locales et centrales entrent en action conjointement; elles prévoient en outre l'active participation des ONG et de la communauté rom.

Par le biais de ce poste, unique en son genre et relativement nouveau, un membre de la communauté rom a pu impulser des initiatives de politiques gouvernementales sur les questions roms. Reste à voir l'efficacité de ce Commissaire concernant la mise en œuvre de ces initiatives. Comme l'a souligné l'ECRI dans son second rapport sur la Slovaquie, il sera essentiel pour le gouvernement d'assurer que ce Commissaire dispose des pouvoirs et des ressources nécessaires aux devoirs de sa charge.

► **Contact:**

Commissaire gouvernemental aux affaires roms de
la République de Slovaquie
Bureau du Gouvernement slovaque
Namestie slobody 1
SK - 813 70 BRATISLAVA 1
Tél.: +421 7 59 364 305 - Fax: +421 7 59 364 421



3. COMITÉ CONSULTATIF POUR LES AFFAIRES ROMS, FINLANDE

En Finlande, où vit une population d'environ 10.000 Roms, une structure consultative nationale est en place depuis 1956. L'actuel "Comité consultatif pour les affaires roms" a été créé par le Conseil d'Etat en 1989. Son objectif est de promouvoir pour la population rom des chances égales de participation à la société finnoise, et d'améliorer ses conditions sociales, culturelles, économiques et éducatives. Ce Comité joue un rôle de conseil concernant l'élaboration et la mise en œuvre de la politique gouvernementale. En outre, il remplit une mission de conseil et de contrôle eu égard à l'application des droits des Roms en vertu des conventions et des accords internationaux.

Les membres du Comité sont nommés pour une période de trois ans. La moitié de ses 18 membres sont désignés sur recommandation des principales associations roms. Les autres membres sont des représentants du gouvernement, dans leur majorité issus des ministères nationaux et notamment des ministères des Affaires sociales et de la Santé, de l'Education, du Travail, de l'Environnement, de l'Intérieur et des Affaires étrangères. Le Comité dispose d'un Secrétaire Général, elle-même membre de la communauté rom finnoise. Il est rattaché au ministère des Affaires sociales et de la Santé à qui incombe la responsabilité globale des affaires roms au sein de la structure gouvernementale.

Au sein du ministère de l'Education, il existe aussi une Unité dédiée à l'éducation rom. Son rôle est de développer et de mettre en œuvre la politique nationale relative à l'éducation des Roms, et de promouvoir la langue et la culture roms. Un groupe de pilotage, qui inclut des représentants de la communauté rom, dirige les activités au sein de l'Unité. L'Unité organise en outre des séminaires et des stages (à la fois pour les Roms et la population majoritaire), assure la formation des personnes de contact et publie un bulletin ainsi que des supports d'apprentissage.

Des Conseils consultatifs provinciaux ont été établis à titre expérimental en 1996 dans le but de renforcer la participation des Roms au plan municipal et des communes. Leur rôle est de stimuler de nouvelles initiatives et projets à l'échelle des collectivités locales et des communes dans un large éventail de domaines: éducation, logement, emploi, santé et protection sociale, etc. Les Conseils regroupent des Roms et des agents locaux et communaux, et se chargent de diffuser des informations, de promouvoir la tolérance, de combattre les préjugés et le racisme et d'assurer la médiation entre les pouvoirs publics et les Roms.

En 1999, sur recommandation du Comité consultatif national, le ministère des Affaires sociales a commandité un bilan détaillé de la situation des Roms en Finlande, afin de répondre à la demande de propositions pour le développement de la politique gouvernementale à l'égard de la communauté rom. Son rapport, "*Stratégies de politique sur les Roms*", contient une série de recommandations qui exhortent notamment à la consolidation du statut juridique et des ressources du Comité consultatif national et à son transfert au sein du ministère de l'Education. Il est également recommandé que les Conseils consultatifs provinciaux soient adoptés formellement, et que des mécanismes pour la participation et la planification conjointe des Roms au niveau municipal soient introduits.

►► **Contact:**

Comité consultatif pour les affaires roms en Finlande
Ministère des Affaires sociales et de la Santé
PO Box 33, FIN-00023 GOUVERNEMENT
Finlande
Tél.: +358-9-160.4306/4308 - Fax: +358-9-160.4312

EXEMPLES COMPARABLES:

Suède: Depuis 1996, le gouvernement suédois coopère via un Groupe de travail qu'il a nommé à l'organisation nationale faîtière, l'Union nationale rom. L'objectif en est d'améliorer la situation des Roms en Suède et de sensibiliser la population aux questions roms.

►► **Contact:** Cissi Storck, Secrétaire du Groupe de travail, Division de l'intégration des migrants et de la diversité, Ministère de l'Industrie, S-10333 Stockholm,
Tél.: +46-8-405.11.96

Espagne: Une Commission consultative conseille le gouvernement espagnol sur son "Programme de promotion des Gitans" mis en place en 1988. Cette Commission est formée de représentants d'ONG nationales concernées par les questions de Gitans et d'ONG de Gitans opérant au niveau des provinces autonomes. Le gouvernement assure aux ONG des subventions substantielles afin qu'elles mettent ce programme en œuvre, tandis que la Commission dispense des conseils pour l'allocation de ces fonds. Parce que l'approche espagnole implique directement des représentants gitans dans le développement et la mise en œuvre de la politique, certains craignent l'apparition de conflits d'intérêt au sein des instances participantes.

►► **Contact:** Comisión Consultativa del Programa de Desarrollo Gitano, Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales, C./José Abascal 39, 28003 Madrid; Tél.: +34-91-347.74.77 - Fax: -347.74.58

Suisse: Le gouvernement suisse finance l'organisation faîtière de la communauté des Voyageurs yéniches / manouches, le "Radgenossenschaft der Landstrasse". Il a également créé un organisme tripartite qu'il finance, la "Fondation pour l'avenir des Voyageurs suisses", dont le conseil de direction réunit des représentants du gouvernement fédéral, des cantons, des communes et du Radgenossenschaft der Landstrasse. Le rôle de cette Fondation est de lutter contre la discrimination à l'égard des Voyageurs dans des domaines tels l'éducation et la mise à disposition de terrains de stationnement au niveau local.

►► **Contact:** Commission fédérale contre le racisme, 3003 Bern; Tél.: +41-31-324.1283, Fax: -322.4437

Irlande: Le gouvernement a encouragé la participation des organisations de Voyageurs aux commissions consultatives aux plans local et national. Ces organisations participent à des instances telles le Forum économique et social national et le Conseil économique et social national, ainsi qu'aux négociations dans le cadre de l'Accord national. Cette approche garantit que les préoccupations des Voyageurs sont portées à l'attention des organes qui représentent majoritairement les intérêts de la communauté sédentaire. Les organisations de Voyageurs participent également aux instances consultatives nationales et locales qui se consacrent spécifiquement aux questions des Voyageurs, comme par exemple en matière d'éducation, de logement et de santé.

►► **Contact:** Equal Status Division, Department of Justice, 43-49 Mespil Road, Dublin 4; Tél.: +353-1-663.2615



4. CONSEILLERS ROMS AUPRÈS DU GOUVERNEMENT, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Plusieurs gouvernements nationaux ont tenté de promouvoir la participation des Roms en nommant des Conseillers roms. La Hongrie, la Bulgarie et la République tchèque ont chacune nommé des Conseillers roms auprès des ministères nationaux, même si leur charge, la terminologie employée et les ministères concernés varient selon les pays.

Néanmoins, en République tchèque, les efforts se sont plus précisément orientés sur la nomination de Conseillers roms au niveau de l'administration locale. Cela reflète le fait que la majorité des décisions touchant aux Roms sont prises localement et que la politique nationale dépend quoi qu'il en soit fortement, pour ce qui est de sa mise en œuvre, des actions initiées à ce niveau. De plus, les besoins et les circonstances spécifiques des Roms varient d'une collectivité locale à l'autre, le développement de la communauté rom est logiquement une question qu'il est plus approprié de traiter au plan local.

En vertu d'une résolution gouvernementale de 1997, des Conseillers roms ont été nommés dans tous les districts de la République tchèque à fortes populations roms, ainsi que dans les trois grandes villes (Prague, Brno, Ostrava). Dans certains cas, les Conseillers roms sont épaulés dans leur mission par des assistants. Les nominations se sont déroulées au niveau local mais, afin de soutenir les collectivités locales, les stages de formation ont été organisés au plan national.

La principale fonction de ces Conseillers a consisté à améliorer la communication entre les pouvoirs publics et les Roms, à favoriser le développement de la communauté rom et à aider les Roms à accéder aux services et à bénéficier de leurs droits. En pratique, les Conseillers roms se sont pour l'essentiel engagés dans des activités de "travail social" visant à apporter un soutien à leurs clients roms.

Il est parfaitement admis que l'introduction de Conseillers roms a été un grand pas en avant, mais certaines limites aux objectifs du projet original ont néanmoins été identifiées. Par exemple, la qualité des personnes nommées à ces fonctions s'est avérée variable et beaucoup d'entre elles ne possédaient pas d'antécédents roms. En outre, le service social personnalisé a été privilégié au détriment non seulement des questions de politiques gouvernementales locales, mais également de l'amélioration des pratiques d'insertion de la communauté rom dans son ensemble. Les récentes propositions soumises au gouvernement tchèque par le ministère de l'Intérieur prévoient un renforcement du rôle de Conseiller rom via l'établissement de postes de Coordinateurs des Conseillers roms au niveau régional.

►► **Contact:**

Commission interministérielle pour les affaires de
la communauté rom
Bureau du Gouvernement tchèque
Vladislavova 4
110 00 Prague 1
Tél.: +420-2-9615.3573 - Fax: -2494.6615

EXEMPLE COMPARABLE:

Bulgarie: Plus récemment, en Bulgarie, des Conseillers roms ont aussi été nommés dans chacune des 28 régions administratives. En tant que réseau, ils sont coordonnés par le Conseil national pour les questions ethniques et démographiques, et des stages de formation ont été mis en œuvre au niveau national. Dans le même temps, des Conseils régionaux sur les questions ethniques ont été établis dans chacune des régions.

►► **Contact:** Conseil national pour les questions ethniques et démographiques, 1 Dondoukov Boulevard, 1000 Sofia; Tél.: +359-2-987.8326 - Fax: -986.2732



5. DÉFENSE DE LA CAUSE DES ROMS AU PLAN LOCAL: ROMANI BAHT, SOFIA, BULGARIE

Le district de Fakulteta à Sofia est le plus grand district rom en Bulgarie avec près de 35.000 habitants. Bien qu'établie depuis plusieurs décennies, cette communauté est dépourvue de statut juridique propre et pratiquement privée de tout service public de base. La zone se caractérise par une pauvreté extrême, 95% de la population étant au chômage et par conséquent dépendante des prestations d'aide sociale. Les relations entre les Roms et les pouvoirs publics sont généralement quasi-inexistantes et fondées sur l'ignorance et la méfiance mutuelles.

La Fondation Romani Baht est une ONG rom sise dans le district de Fakulteta, officiellement créée en 1996. Son personnel est constitué de Roms et de non-Roms. Son objectif est de soutenir la population rom locale et de représenter ses intérêts auprès des pouvoirs publics. Son approche consiste à préserver sa totale indépendance vis-à-vis des autorités et de maintenir des contacts étroits et suivis avec le quotidien des résidents locaux. Avec le temps, elle est parvenue à instaurer un climat de confiance avec la communauté rom. Elle a également gagné le respect des institutions gouvernementales locales qui sollicitent son aide à des fins de médiation et de résolution des problèmes.

Une des composantes majeures du programme de travail de Romani Baht est le Projet "Godi e Romenge". Son objectif est d'aider les Roms à exercer leurs droits fondamentaux en tant que citoyens. L'essentiel de son travail consiste à fournir une aide juridique et à mener des actions de plaidoyer. Le projet prévoit l'apport d'une aide juridique gratuite aux Roms, notamment dans les cas de violation des droits de l'homme. Des sessions de consultation sont assurées tous les jours par la Directrice du programme juridique et ses assistantes; un réseau de juristes dotés de compétences spécialisées intervient sur les cas individuels. Le projet englobe des activités de plaidoyer conduites au nom des Roms devant les administrations locales et centrales. Le "Conseil public" de Romani Baht, formé de personnalités de Fakulteta, décide des cas à défendre en priorité. L'objectif fondamental est d'assurer aux Roms l'égalité d'accès et de traitement devant les administrations et les tribunaux.

Obtenir gain de cause est important non seulement pour les clients roms, mais également dans la perspective de promouvoir de bonnes pratiques auprès des pouvoirs publics. Le projet contrôle systématiquement les cas de violation des droits par la police et d'autres instances et signale aux autorités compétentes les incidents portés à sa connaissance. Il contrôle également la progression

et l'aboutissement des affaires. De temps en temps, il organise des conférences publiques de sorte à sensibiliser aux violations et à la nécessité d'y mettre un terme.

Outre son rôle d'aide juridique pratique, le projet possède une dimension éducative. L'objectif en est de renforcer la conscience juridique des Roms, tant du point de leurs droits que de leurs obligations. Cet objectif est notamment atteint grâce à un travail d'information auprès des Roms qui se rendent au projet aux fins de conseil ou de soutien à titre personnel. Une deuxième méthode consiste à organiser des réunions pour conseiller les résidents sur les moyens juridiques qui s'offrent à eux pour résoudre leurs problèmes dans le respect de la loi (ex.: obtenir un raccordement électrique). La troisième méthode, essentielle sur le long terme, consiste en un programme d'éducation juridique proposé dans les écoles. Le projet a travaillé avec des étudiants du secondaire à "75 School" à Fakulteta avec un programme élaboré à l'Université de Georgetown à Washington DC et adapté au contexte bulgare par la Directrice du programme juridique. La méthodologie englobe des approches et des débats interactifs, ainsi que la fourniture d'informations sur les droits civils et juridiques.

►► **Contact:**

Fondation Romani Baht
8 Nov Zivot St, 1373 Sofia
Bulgarie
Tél./Fax: (359-2-) 23-13-03
E-mail: baht2000@rtsonline.net



6. POSTE D'ATTACHÉ DE LIAISON, PETERBOROUGH, ANGLETERRE

Le district de Peterborough dans l'East Anglia et le comté attenant de Cambridgeshire forment la région d'Angleterre possédant les plus fortes populations de Tsiganes et autres Voyageurs. L'East Anglian Gypsy Council (EAGC) a été constitué pour représenter ce groupe. Il réunit aujourd'hui quelque 700 familles dont il représente les intérêts, mais aussi ceux de bien d'autres.

Durant les années 70 et au début des années 80, M. Peter Mercer, chef de file reconnu de la communauté locale, intervenait régulièrement de façon bénévole au nom de l'EAGC en tant qu'attaché de liaison et médiateur entre les familles de Tsiganes/Voyageurs et les pouvoirs publics. A ce moment, son travail ne bénéficiait d'aucune reconnaissance formelle. Il ne percevait aucune rémunération mais ses dépenses étaient prises en charge.

En 1988, le Conseil municipal de la ville de Peterborough a reconnu l'importance de son travail en créant officiellement le poste d'Attaché de liaison Tsigane/Voyageur et en invitant M. Mercer à occuper lesdites fonctions. La charge implique d'assurer la liaison avec l'ensemble des organismes des secteurs public et volontaire au nom des membres de la population locale de Tsiganes et de Voyageurs. Le mandat de l'Attaché de liaison inclut l'apport de conseils aux Tsiganes et aux Voyageurs en matière d'emploi, d'éducation, de logement, mais aussi sur les questions de planification et de logement, de santé, de police et de justice.

L'Attaché de liaison intervient à la fois comme conseiller et représentant des Tsiganes/Voyageurs en tant qu'individus et de leurs familles, et conseille les pouvoirs publics directement en ce qui concerne la politique et la pratique. Néanmoins, bien que membre d'une équipe des autorités locales, M. Mercer a conservé pleinement sa place de membre et de chef de file de la communauté des Tsiganes/Voyageurs, ce qui lui a permis de représenter les intérêts de sa communauté de façon particulièrement efficace et crédible.

Par exemple, en ce qui concerne les questions de police et de justice, son rôle englobe: le conseil et l'aide des membres de la communauté au plan de leurs droits en tant que victimes ou suspects d'un délit; la médiation en cas d'incidents impliquant la présence de la police sur les terrains de stationnement aménagés pour les Tsiganes ou en cas de différends de tous ordres; l'assistance aux membres de la communauté lors de leurs comparutions; la liaison avec les autres professionnels concernés, tels les agents de probation; la participation aux réunions de consultation entre la police locale et la communauté; et la contribution aux stages de formation destinés aux membres de la police et aux autres agents publics.

Cette forme de partenariat local structuré, ancrée dans une approche en faveur du développement de la communauté et qui vise à gérer les relations entre les pouvoirs publics et la communauté des Tsiganes/Voyageurs, a été considérée au RU comme un exemple de bonne pratique. Pourtant, M. Mercer ayant récemment quitté ses fonctions, l'avenir de ce poste à Peterborough est incertain.

► **Contact:**

Mr Peter Mercer,
East Anglian Gypsy Council,
Oxney Road Traveller Site,
Peterborough, PE1 5NX, Angleterre
Fax: +44-1733-893.418

EXEMPLES COMPARABLES:

Italie:

Opera Nomadi, à Rome, est une ONG officielle en possession d'une solide expérience de la médiation entre les agences étatiques et les communautés roms, qui se mobilise pour protéger leurs droits et promouvoir les interventions des pouvoirs publics en faveur de l'amélioration de la situation des Roms.

► **Contact:** Via di Porta Labicana, 00185
Rome, Italie; Tél.: +39-06-4470.4749,
or -4470.0166;
<http://operanomadilazio.supereva.it>

Irlande:

Pavee Point Traveller Centre, ONG reconnue sise à Dublin, assure un service de médiation conçu pour résoudre les différends entre les Gens du voyage et d'autres populations. Elle réunit les différents acteurs impliqués dans les conflits potentiels ou réels, y compris la police, les responsables politiques et les agents de l'administration locale. Elle tente de promouvoir des approches novatrices et propose des ateliers pédagogiques et de formation.

► **Contact:** 46 North Great Charles St.,
Dublin 1; Tél.: +353-1-878.0255 -
Fax: -874.2626



7. BUREAU D'ENTRAIDE ROM, LOM, BULGARIE

Suite à une initiative de la Fondation CEGA (Creating Effective Grassroots Alternatives) et d'activistes roms en 1994, plusieurs Bureaux d'entraide roms ont vu le jour dans diverses régions de Bulgarie, dont à Sofia, Plovdiv et Lom. Dans chacune des régions, le Bureau a été créé par des organisations roms locales dans le but de développer un programme intégré de travail au profit de la communauté. Le projet dans sa globalité bénéficie actuellement du soutien de Novib et Matra en tant que programme de grande envergure.

A Lom, le Bureau est géré par la Fondation Roma-Lom. Lom est une municipalité sur le Danube, dans le nord de la Bulgarie, avec une population de 40.000 personnes. Un tiers de la population est constitué de Roms qui vivent dans quatre banlieues isolées. Les secteurs d'activité dont dépendait la survie des Roms ont sombré, condamnant plus de deux tiers de la population au chômage et, selon les estimations, 95% des habitants des quartiers roms.

L'objectif de ce projet à long terme, à Lom, est la pleine émancipation de la population rom en stimulant son potentiel d'organisation personnelle et les initiatives d'entraide. A court terme, les objectifs visés sont d'élever le niveau d'instruction des enfants roms, de promouvoir la création de groupes d'entraide, d'apporter un soutien technique à la résolution des problèmes économiques et sociaux, et de développer des relations de partenariat avec les autorités locales et d'autres associations civiques.

Pour atteindre ces objectifs, la Fondation Roma-Lom a élaboré un vaste programme d'activités. Dans le secteur de l'éducation, les activités incluent des classes préparatoires à la scolarité, des actions de coopération entre parents et enseignants, la fourniture des repas et d'autres incitations pratiques à la fréquentation scolaire, des clubs de loisir dans les écoles et toute une palette d'activités extrascolaires en rapport avec l'école. La participation à l'équipe de football "Romiteli", par exemple, est conditionnée à l'assiduité scolaire des jeunes et à leurs notes; le capitaine est le meilleur élève, et non pas le meilleur joueur.

Le travail sur des initiatives en faveur de la communauté et avec les groupes d'entraide vise principalement à mobiliser les jeunes afin qu'ils planifient et conduisent des projets dans les banlieues roms. Les projets incluent le nettoyage des rues, la construction d'équipements sportifs et l'établissement d'un centre de jeunes dans une école locale. L'aide sur les problèmes sociaux va de la distribution de brochures d'information en passant par des services de consultation et de médiation, jusqu'à des actions de promotion de la santé publique et de prévention contre la

drogue et la délinquance juvénile. En matière d'emploi, l'aide à la recherche de travail et l'offre de formation sont complétées par un projet novateur via lequel quelque 40 familles ont été engagées dans la culture de terres mises à disposition par la municipalité.

Une grande partie des actions ci-dessus ont pu être réalisées grâce à la coopération concrète entre le Bureau et la municipalité. Des accords sont passés avec les diverses institutions, et divers lieux et l'accès à divers équipements ont été gracieusement offerts. Une initiative conjointe avec la police locale aide les Roms à obtenir les nouvelles cartes d'identité requises en Bulgarie. Ainsi, et de diverses autres manières, le Bureau a développé un programme complexe d'activités intégrées destinées à donner aux Roms les moyens de s'entraider et de s'engager effectivement vis-à-vis des pouvoirs publics.

►► **Contact:**

Fondation Roma-Lom
4, N. Bozveli Street, 3600 Lom
Bulgarie
Tél./Fax: +359-971-28751
E-mail: roma_lom@roma_lom.org

EXEMPLE SIMILAIRE:

Roumanie:

Dans la petite ville de Nusfalau, dans le comté de Salaj, l'ONG Romani CRISS et (par la suite) l'Agence pour le développement communautaire "Impreuna" se sont mobilisés aux côtés de la Fondation SPOLU et de Médecins sans Frontières pour soutenir un programme d'entraide. Ce programme a permis aux Roms de mettre sur pied un projet de fabrication de briques et d'autres initiatives génératrices de revenus. Cela a ensuite conduit à la naissance d'un projet de logement social et, plus tard, à la préparation d'un plan global de développement local visant à améliorer les conditions de vie des Roms. Le projet a prouvé la capacité des méthodes de développement de la communauté à favoriser l'émancipation des Roms au niveau local et à promouvoir leur intégration dans les autorités locales et la société majoritaire.

►► **Contact:** Agence Impreuna, 30 rue Louis Blanc, Bucarest, Roumanie;
Tél.: +40-1-213.6603;
E-mail: impreuna@dnt.ro



8. PROJET D'ÉMANCIPATION DES FEMMES, FLORENCE, ITALIE

Dans son rapport sur "La situation des femmes roms/tsiganes", préparé pour le Conseil de l'Europe, Nicoleta Bitu a fait observer le peu d'attention accordée à la question des femmes roms, que ce soit par les gouvernements, les organisations internationales, les ONG roms ou les organisations de femmes en général. Elle a identifié le besoin de sensibiliser à cette question et de définir des mesures pratiques pour favoriser l'émancipation des femmes roms.

Un type d'initiative important consiste à apporter un soutien aux activistes féminines roms, et en particulier à celles qui font partie de la jeune génération des leaders roms. Un autre type d'initiative est d'assurer que toutes les politiques et les stratégies en faveur des Roms intègrent les questions de femmes. Néanmoins, pour la majorité des femmes roms, leurs opportunités sont déterminées par leur culture rom et les attentes traditionnelles relativement au rôle de la femme. Par conséquent, leur avenir se limite pour l'essentiel à leurs communautés locales, même si elles ont accès à certaines formes spécifiques d'interaction avec la société plus large. Les programmes en faveur de l'émancipation des femmes doivent de ce fait tenir compte de cette réalité économique et sociale et comporter des mesures pour l'émancipation des femmes dans leurs contextes locaux et familiaux.

Un exemple d'initiative locale typique de ce type est venu du Quatrième quartier de la ville de Florence en Italie. Le Projet Laboratorio Donne Rom "Kimeta" (Atelier pour les femmes roms "Kimeta") a offert aux femmes roms vivant dans le Campo Rom Poderaccio une formation à la couture, afin de leur permettre de fabriquer et de vendre des articles d'habillement et de décoration sur les marchés locaux. Cette formation était organisée par le Centro Educativo Popolare de la Comunità dell'Isolotto en association avec l'agence de formation IAL Toscana.

Cette localité compte parmi les plus sévèrement touchées par le chômage et la pauvreté. En plus, la vie et les opportunités des femmes roms sont fortement entravées non seulement par leur manque d'instruction et de formation formelle, mais aussi par les limites que leur imposent leur rôle traditionnel et leurs responsabilités pratiques de mères. Le projet visait à émanciper les femmes en leur apportant les compétences qui leur assureraient un revenu et ce faisant une autonomie accrue, sans qu'il y ait incompatibilité avec leur culture rom traditionnelle.

Force a été de constater rapidement que l'atelier devait s'ouvrir sur un programme non limité à la couture. Premièrement, pour fabriquer des vêtements, les femmes devaient maîtriser le découpage, le repassage, la broderie et d'autres techniques indispensables. Deuxièmement, elles devaient aussi posséder des rudiments de lecture et de calcul pour gérer l'achat et la vente de

matériels, traiter avec les banques et tenir une comptabilité basique. Troisièmement, il leur fallait également avoir les capacités et la confiance requises pour former une coopérative, promouvoir leur travail et conduire leurs affaires efficacement en interaction avec les Gajé (non-Roms).

Après deux années de rodage, le Laboratorio "Kimeta" fonctionne à présent en tant qu'unité de production et a été formalisé juridiquement dans le cadre d'une association régionale à but non lucratif (Associazione Genitori Comunità Incontro di Pistoia).

►► **Contact:**

Eros Cruccolini, Président
Conseil du 4^{ème} Quartier
Via delle Torri 23, Florence, Italie
Tél.: +39-05-5276.7134; Fax: -5276.7123
E-mail: seg.pres.q4@comune.fi.it

Tiziana Rizzardi
Bureau du Secrétariat du Président
Conseil du 4^{ème} Quartier
Tél.: +39-05-5276.7113

AUTRES EXEMPLES:

En **Roumanie**, l'ONG Romani CRISS, avec le soutien financier de l'UE, a développé un projet pour la formation des femmes roms au rôle de médiateur sanitaire. Outre le fait de contribuer à améliorer les conditions sanitaires des Roms, le projet a encouragé les femmes roms en possession d'une instruction de base à retourner à l'école et à promouvoir le développement de leurs communautés.

►► Contact: 19 rue Buzesti, Bucarest 1, Roumanie; Tél.: +40-1-231.41.44 - Fax: -212.56.05

En **Espagne**, le Programme national de développement des Gitans inclut des dispositions spécifiques pour les femmes. Le programme du gouvernement autonome d'Andalousie en offre un excellent exemple, en ce qu'il privilégie la situation des femmes et englobe des dispositions couvrant tous les aspects de la vie ainsi qu'une section pour l'égalité des chances féminines.

►► Contact: Comisión Consultativa del Programa de Desarrollo Gitano, Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales, C./José Abascal 39, 28003 Madrid; Tél.: +34-91-347.74.77 - Fax: -347.74.58



SECTION B - ÉDUCATION ET JEUNESSE

Introduction	p. 29
1. Soutien linguistique et culturel, Fondation "Diversité", Bulgarie	p. 31
2. Assistants roms dans les écoles, République tchèque	p. 33
3. Projet de soutien éducatif, Timișoara, Roumanie	p. 35
4. Promotion de la langue et de la culture roms, Finlande	p. 37
5. Écoles roms: Le Lycée Gandhi, Hongrie	p. 39
6. École professionnelle alternative, Szolnok, Hongrie	p. 41
7. Services d'éducation pour les Voyageurs, Royaume-Uni	p. 43
8. Émancipation des jeunes: Projet Athinganoi, République tchèque .	p. 47



INTRODUCTION: ÉDUCATION & JEUNESSE

Le racisme et l'intolérance à l'égard des Roms/Tsiganes sont des problèmes qui touchent tous les pays d'Europe. Ils sont le résultat de siècles de préjugés et de discrimination. Ces problèmes sont toujours d'actualité et ils ont des conséquences graves sur la vie des Roms/Tsiganes. C'est pourquoi il est important de lutter contre le racisme et l'intolérance à l'égard des Roms/Tsiganes.

Dans la société européenne moderne, l'éducation est le meilleur moyen à long terme d'assurer l'insertion sociale des minorités et leur accès à des droits et des opportunités égales. Pour l'instant, les Roms souffrent toujours de sérieux désavantages sur le plan de l'éducation. Discrimination, ségrégation, préjugés, non-reconnaissance de la langue et de la culture roms, pressions pour leur assimilation, manque d'assiduité scolaire, niveaux élevés d'abandon, faibles qualifications - sont encore aujourd'hui quelques-unes des constantes de l'expérience des Roms dans les systèmes scolaires en Europe. Divers rapports d'organes internationaux tels le Conseil de l'Europe et l'OSCE, mais aussi des chercheurs, des activistes et des ONG roms actives aux niveaux national et local, ont fait état de cette situation.

Dans sa Recommandation de politique générale n°3, l'ECRI identifie l'éducation comme l'une des sphères principales dans lesquelles des actions doivent être menées pour lutter contre le racisme et la discrimination à l'égard des Roms et pour garantir l'égalité et la justice aux communautés roms. Les actions adéquates recommandées incluent la mise en oeuvre d'une législation "anti-discrimination" en relation à l'éducation, la lutte contre la ségrégation scolaire et l'assurance effective de l'égalité d'accès à l'éducation, l'introduction dans les programmes de toutes les écoles d'informations sur l'histoire et la culture des Roms, la mise en place de programmes de formation en la matière pour les enseignants, la promotion du dialogue avec les Roms et de leur participation, et l'assurance de la prise en considération des besoins des Voyageurs. Un des défis clés est de parvenir à un équilibre entre d'une part une attention aux questions spécifiques des Roms et, d'autre part, l'intégration des Roms dans le système d'éducation majoritaire.

En Europe occidentale, ainsi que l'ont montré les travaux de Jean-Pierre Liégeois et d'autres, il existe une longue histoire d'efforts inégaux et désordonnés déployés pour satisfaire les besoins des Tsiganes et des Voyageurs dont beaucoup conservent un mode vie nomade. En Europe centrale/orientale cependant, suite à la chute du système communiste, la relation des Roms au système d'éducation a changé de façon radicale. L'approche paternaliste, qui ambitionnait l'assimilation, et le système d'emploi géré par l'Etat ne répondent plus aux besoins des Roms qui doivent aujourd'hui développer des compétences monnayables et des solutions personnelles pour survivre et réussir dans la nouvelle société "ouverte". Il est par conséquent urgent de rechercher

de nouvelles méthodes et structures éducatives afin de permettre aux Roms de participer effectivement à ce nouvel environnement, tout en préservant leur culture et leur identité ethnique.

Suivent des exemples pratiques des types d'action visant la mise en oeuvre de la Recommandation de politique générale. Les premiers illustrent des méthodes de soutien destinées à assurer que les enfants roms entrent et participent effectivement au système scolaire. Le soutien éducatif et linguistique préscolaire et scolaire, la mise à disposition d'Assistants roms travaillant aux côtés des enseignants et le soutien externe d'enfants en difficulté, sont autant de situations couvertes. Le quatrième cas est axé sur l'enseignement de la langue et de la culture rom, tandis que le cinquième dépeint le Lycée Gandhi en Hongrie en guise d'exemple d'établissement destiné à répondre spécifiquement aux besoins des enfants roms. Le sixième exemple présente une école "de la seconde chance" pour les enfants roms ayant quitté la scolarité de façon prématurée qui souhaitent obtenir d'autres qualifications scolaires et professionnelles. Le septième cas (qui, comme les autres, est accompagné de brefs exemples) est axé spécifiquement sur la façon dont les systèmes scolaires modernes conçus pour les communautés sédentaires peuvent également répondre aux besoins des enfants du Voyage. Enfin, la dernière présentation illustre des initiatives destinées à pousser les jeunes Roms qui ont obtenu de bons résultats dans le système scolaire vers la conquête de la maîtrise de leur destinée.

Cette petite sélection d'exemples ne peut traduire pleinement toute la diversité des actions envisageables dans le domaine de l'éducation. Par exemple, une équipe de l'Université Masaryk de Brno, en République tchèque, est en train de mener une enquête sur l'emploi des tests psychologiques pour l'évaluation des enfants roms. Le Projet "Tolérance", toujours en République tchèque, offre un exemple intéressant de programme conçu pour l'éducation du public sur les questions de minorités/Roms. Il existe aussi une vaste expérience d'initiatives éducatives en Europe occidentale (voir les références bibliographies de Jean-Pierre Liégeois et d'autres à la fin de ce recueil).



1. SOUTIEN LINGUISTIQUE & CULTUREL, FONDATION "DIVERSITÉ", BULGARIE

Dans de nombreux pays européens, la langue et la culture influent de façon déterminante sur les opportunités éducatives des enfants roms, et notamment au moment de leur entrée dans l'enseignement. De nombreux enfants roms sont défavorisés dès le départ parce qu'ils ne possèdent pas le même niveau de compétences que les enfants Gajé du point de vue de la langue, principal vecteur de communication dans le système scolaire. Outre cette "barrière culturelle", ces enfants vont être handicapés par le fait de ne pas partager la culture scolaire dominante qui détermine largement les attentes comportementales et qui ignore ou nie la culture rom jugée déviante.

Favoriser la possession de compétences bilingues et soutenir l'identité culturelle des minorités sont par conséquent des mesures essentielles si l'on veut que les enfants roms puissent réussir leur scolarité dans des situations indéniablement multiculturelles. La Fondation des Balkans pour la compréhension et l'éducation interculturelles "Diversité" est une ONG, sise à Sofia, qui présente un exemple des types d'initiatives et de projets ciblés nécessaires dans ce domaine.

Globalement, les objectifs de la Fondation "Diversité" sont de renforcer les aptitudes bilingues et multiculturelles des enfants et de soutenir les enseignants et les écoles qui travaillent avec des enfants issus de communautés ethniques minoritaires. Si sa mission et certaines de ses initiatives touchent à l'éducation multiculturelle au sens large, la Fondation vise néanmoins principalement à répondre aux besoins des enfants roms.

L'acquisition de compétences bilingues est jugée fondamentale. La Fondation a développé dans les écoles des travaux de recherche expérimentale et des projets dans le but d'aider les enfants de minorités ethniques à apprendre la langue bulgare, tout en améliorant leur langue maternelle. Des stages et des séminaires sur le bilinguisme pour les enseignants, mais aussi pour l'enseignement du bulgare aux Roms et à des enfants d'autres minorités, sont organisés. La Fondation a produit plusieurs publications destinées à aider les enseignants qui travaillent avec des enfants roms en explorant le contexte des questions linguistiques et en proposant des orientations pratiques et des supports de référence pour les enseignants des écoles bulgares. Diverses séries de publications étudient les questions de bilinguisme, délivrent des conseils méthodologiques aux enseignants en langue et proposent des programmes de travail pour les enfants roms qui veulent apprendre à la fois le bulgare et le rom.

Ceci dit, la langue est indissociable de la culture en général et de l'identité. La Fondation travaille aussi à la promotion de la culture rom au niveau des enseignants, via des conférences, des séminaires et des publications. Ses publications en langue rom pour les enfants incluent des recueils de poèmes, des contes et des chansons. Destinées aux enfants entre trois et dix ans, elles sont élaborées dans le cadre du Projet "Fictions pour enfants en romani" et sont distribuées dans les écoles et les familles roms. La Fondation a également organisé des festivals culturels roms avec les maisons de redressement en Bulgarie dans le cadre de leur programme éducatif. En outre, elle s'est impliquée dans des programmes de formation pour jeunes responsables roms, des actions éducatives pour les Roms ayant quitté l'école et pour la promotion de l'alphabétisation des femmes roms, mais aussi dans divers projets et activités en relation avec les médias et, enfin, dans des activités internationales.

► **Contact:**

Dr Hristo Kyuchukov, Directeur
Fondation des Balkans "Diversité"
145D Rakovsky St, 2^e étage, appt 7
Sofia-1000
Bulgarie
Tél./Fax: 359-2-981-47-56



2. ASSISTANTS ROMS DANS LES ÉCOLES, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

En République tchèque, comme dans la majorité des autres pays d'Europe centrale/orientale, la majorité des enfants roms quittent l'école sans instruction élémentaire - et donc sans qualifications ou compétences. Parmi les raisons à cette situation, il faut citer le peu de valeur que la communauté rom accorde à l'éducation formelle, les lacunes des enfants roms en langue tchèque, les stéréotypes négatifs dont sont victimes ces enfants de la part des enseignants, et le manque généralisé de reconnaissance et de compréhension de la culture rom dans les écoles.

Le gouvernement tchèque a introduit une série d'initiatives pour traiter ce problème. Elles prévoient notamment l'introduction d'une année de scolarité préliminaire de "niveau zéro" pour les enfants défavorisés, un programme de formation spécifique pour les enseignants et la mise à disposition de manuels scolaires en romani.

Une autre initiative majeure est la nomination "d'Assistants roms" dans les écoles. Leur principale fonction est d'aider les enseignants à communiquer avec les élèves roms et d'encourager la coopération entre les écoles et les parents d'élèves.

Les Assistants roms sont tout particulièrement utiles dans les classes de "niveau zéro", au moment où les jeunes Roms entrent dans un environnement étranger et différent. Ils peuvent alors intervenir en cas de difficultés linguistiques et, d'une manière générale, faciliter l'adaptation scolaire des enfants. Ces personnes ne font pas le travail des enseignants; elles jouent davantage le rôle de conseillers et d'assistants auprès des enseignants. Leur rôle consiste aussi à connaître tous les enfants roms et leur personnalité propre, de sorte à pouvoir aider et conseiller chacun de façon individuelle.

Les Assistants roms sont présents dans les écoles traditionnelles et dans les écoles "spéciales"; ils n'interviennent pas uniquement dans les classes de "niveau zéro", mais également dans les écoles primaires, voire secondaires. Le gouvernement tchèque a fait savoir que, fin 1999, 140 Assistants roms avaient été nommés dans les écoles.

Si la nomination des Assistants roms est principalement du ressort des autorités éducatives, les ONG peuvent apporter leur aide de diverses façons. Dans la ville de Brno, l'Association morave rom a recruté des Assistants roms dont elle a au départ financé la nomination. Elle continue de coopérer avec les autorités municipales et les écoles. Des stages de formation pour Assistants roms ont en outre été organisés par des ONG, comme par exemple la New School Association à Prague.

►► **Contact:**

Commission interministérielle pour les affaires de
la communauté rom
Bureau du Gouvernement tchèque
Vladislavova 4, 110 00 Prague 1
Tél.: +420-2-9615.3573 - Fax: -2494.6615

EXEMPLE CORRELE:

Espagne:

Le gouvernement espagnol a initié un programme qui fait appel à des médiateurs gitans pour jeter des ponts entre les écoles et les communautés gitanes. En Andalousie, ce programme a été mis en œuvre en coopération avec la Fédération des associations roms en Andalousie. Si ce programme est parvenu à augmenter le taux de scolarisation des Gitans, il est apparu clairement que leur maintien dans le système scolaire dépendait aussi des efforts déployés par les écoles au plan interne.

►► **Contact:** Sr J.M. Flores Campos,
Département des Affaires sociales et du
Travail, Gouvernement autonome
d'Andalousie, C/. Héroes de Toledo 54,
41071 Séville;
Tél.: +34-95-504.82.48 - Fax: -504.82.82



3. PROJET DE SOUTIEN ÉDUCATIF, TIMIȘOARA, ROUMANIE

En 1997, une Association de femmes tsiganes a été créée à Timișoara, dans l'ouest de la Roumanie, afin d'apporter un soutien éducatif aux enfants roms et en particulier à ceux qui ont abandonné l'école. En tant qu'association de femmes, cette association a admis que si au sein de la communauté rom élever les enfants incombait aux femmes, alors celles-ci devaient prendre en charge l'éducation des enfants.

L'Association a été constituée pour répondre aux besoins des enfants de la localité de Strand qui abrite les membres de plusieurs sous-groupes de Roms. Ses objectifs sont à la fois d'ordre culturel et éducatif. Ainsi, outre l'ouverture d'un centre où les enfants peuvent bénéficier du soutien éducatif de personnels qualifiés, l'Association entend également contribuer au développement de l'identité rom.

Une de ses préoccupations particulières était d'apporter une éducation aux enfants sortis du système scolaire formel. A Strand, certaines familles ont migré vers l'Europe occidentale. Lorsqu'elles ont été rapatriées, leurs enfants n'ont pas été réintégrés dans les écoles devenant ainsi des adolescents illettrés. En tant qu'association de femmes, son action a privilégié les jeunes filles privées de scolarité, conformément à la tradition rom. Cela a nécessité de travailler avec les parents de ces jeunes filles.

Les principales activités du Centre éducatif et culturel sont les suivantes: offrir un soutien dans les différentes disciplines aux enfants roms en âge d'être scolarisés; apporter une éducation scolaire aux adolescents qui ont dépassé l'âge de la scolarité obligatoire (14-18 ans); enseigner la langue et la culture roms; donner des cours d'éducation civique; apporter des conseils psychologiques et médicaux; et proposer des activités interculturelles. Parallèlement à ces activités régulières proposées en journée, un camp d'été destiné aux enfants a été organisé.

La coordinatrice du projet a mis à disposition une pièce de sa propre maison dans laquelle se déroulent les activités quotidiennes pour les enfants. Le projet bénéficie de subventions d'OSI depuis sa création en 1997. Cependant, comme beaucoup d'initiatives locales audacieuses, son avenir est incertain à moins qu'elle ne parvienne à obtenir le soutien des autorités locales.

► **Contact:**

Letitia Mark, Coordinatrice du projet
"Association de femmes tsiganes: Pour nos enfants"
62 rue Dorobanti, Timișoara, Roumanie
Tél./Fax: +40-56-20.89.29

EXEMPLES COMPARABLES:

Allemagne:

Förderverein Roma e.V., ONG sise à Francfort, a coopéré avec des enseignants et les autorités locales responsables de l'éducation à la création d'un jardin d'enfants roms (pour les enfants d'Europe orientale et plus particulièrement de Roumanie), appelé "Scharwalle" (en romani, "Hello, les enfants"). Le projet, soutenu par le Service municipal des affaires culturelles (MKA), se charge aussi de la préparation scolaire des enfants avec la participation des parents. Il mène aussi des activités récréatives et sportives, et des actions de networking et de médiation avec les écoles et d'autres agences.

► Contact: Siolistrasse 6, 60323 Francfort-sur-le-Main; Tél.: +49-69-44.01.23 - Fax: -15.05.79.52.

Ou via Lorenzo Horvat à MKA, Walter-Kolb-Str. 9-11, D-60594 Francfort-sur-le-Main;

Tél.: +49-69-212.30145 - Fax -37946.

Ukraine:

L'Association rom à Izmail, dans le comté d'Odessa, mène diverses activités afin d'améliorer les conditions de l'importante population rom qui vit dans la région. Elle a notamment permis, en 1997, l'ouverture de la première école du dimanche pour les Roms en Ukraine. L'objectif est d'aider les enfants en améliorant leur niveau scolaire et linguistique, de promouvoir leur culture rom et de leur apporter une aide sociale ainsi que diverses autres formes de soutien. Actuellement, de nombreux enfants roms sont dirigés vers des écoles "spéciales"; l'école du dimanche tente de compenser leurs handicaps et d'accroître leur motivation pour l'enseignement. En 1999, une deuxième école du dimanche, de niveau secondaire, a ouvert à Oziornoie. L'Association tente actuellement d'élargir ses activités éducatives, notamment dans le domaine de l'enseignement et de la production de matériel sur la langue et la littérature roms.

► Contact: 8 rue Tuchkova, Izmail, Odessa obl., Ukraine 68600;
Tél./Fax: +38-48-41.349.82



4. PROMOTION DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE ROMS, FINLANDE

La Convention-cadre pour la protection des minorités nationales exige que soient préservées la connaissance de la langue et la culture des minorités, et stipule que tous les membres d'une minorité nationale ont le droit d'apprendre la langue de cette minorité. D'une manière générale, en Europe, les mesures prises par les gouvernements pour mettre en œuvre la Convention eu égard aux minorités ont été très limitées.

En Finlande, une Unité sur l'éducation rom a été créée en 1994 dans le cadre du Comité national de l'éducation. Le rôle de cette Unité est de développer et de mettre en œuvre la politique nationale en faveur de l'éducation de la population Rom, et de promouvoir la langue et la culture roms. L'Unité est une instance qui fonctionne de façon indépendante et est financée directement par une subvention du gouvernement réservée à l'éducation rom. Elle possède son propre groupe de gestion qui inclut des représentants roms et à qui incombe la responsabilité de développer concrètement les questions éducatives touchant aux Roms et d'approuver le programme de travail de l'Unité.

L'Unité sur l'éducation rom gère un vaste programme d'activités qui inclut des séminaires, des stages et des conférences destinés à la fois aux Roms et à la population majoritaire. L'Unité est à l'origine du programme d'enseignement national rom pour les écoles polyvalentes et du deuxième cycle de l'enseignement supérieur, mais aussi de la qualification professionnelle de "Diplôme en instruction culturelle rom". Elle forme des "personnes de contact" appelées à travailler dans les écoles et publie des supports pédagogiques et des bulletins d'information. Les supports pédagogiques incluent un manuel de romani destiné aux écoles polyvalentes, un guide sur les étudiants roms à l'usage des enseignants, une vidéo présentant les antécédents et la culture des élèves roms, et des brochures et des cassettes contenant des chansons et des histoires en romani sur la culture rom.

En Finlande, comme dans de nombreux autres pays, la responsabilité de la fourniture de l'éducation incombe en grande partie à la municipalité. Cela constitue un défi à la mise en œuvre de la politique nationale. Par exemple, bien que le gouvernement promeuve l'enseignement du romani dans les écoles, seules quelques municipalités ont pris les dispositions nécessaires dans ce sens. Les raisons en sont la dispersion de la population rom, mais aussi le manque de ressources, d'enseignants et de dispositifs pour la formation de spécialistes. L'Unité sur l'éducation rom est un train de développer des mesures pour gérer ces obstacles.

De nombreuses initiatives de valeur, pourtant, ont été introduites au niveau local et dans des écoles individuelles. Par exemple, de nombreux enfants roms sont transférés dans des écoles "spéciales", pas nécessairement au début de leur scolarité mais au moment d'entrer dans le secondaire. Dans la ville de Pori, le transfert dans ces écoles spéciales a été remplacé par la fourniture d'un soutien personnalisé, associé à des plans d'enseignement personnel. Dans l'école polyvalente Mikkola à Vantaa, les élèves roms sont intégrés dans des classes normales dès le début et reçoivent dans le même temps une instruction en romani. Cela leur permet de travailler au sein de leur propre groupe et de développer une vision positive de la culture et de l'identité roms, parallèlement à celles de la population majoritaire. L'école possède trois enseignants de romani qui jouent également le rôle de médiateurs entre la famille et l'école, et entre les cultures rom et majoritaire.

►► **Contact:**

Unité sur l'éducation rom
POB 380, 00531 Helsinki
Finlande
Tél.: +358-9-7747.7308/7309
Fax: +358-9-7747.7747

EXEMPLE SUPPLEMENTAIRE:

En **Lettonie**, où vit une population rom relativement réduite, le gouvernement apporte son soutien financier à l'Association culturelle des Tsiganes lettons à Riga (fondée en 1991), ainsi qu'à d'autres associations provinciales du même type. Des matériels en romani sont produits (recueils de poésie, dictionnaires, livres d'alphabet), des événements culturels sont organisés et le gouvernement finance des classes pour l'enseignement de l'histoire et de la culture roms dans certaines écoles.

►► **Contact:** A. Deglava d.104 kv.33,
LV-1001 Riga



5. ÉCOLES ROMS: LE LYCÉE GANDHI, HONGRIE

Le Lycée Gandhi à Pécs, Hongrie, a été créé en 1994 par un groupe d'intellectuels roms dans le but d'offrir un enseignement du second degré aux élèves roms possédant le potentiel pour entreprendre des études universitaires. Il s'agissait du premier établissement d'enseignement secondaire de ce type en Europe centrale/orientale. Géré par la Fondation publique Gandhi, il est l'un des nombreux exemples d'établissements éducatifs séparés et réservés, du moins à l'origine, aux élèves roms - approche qui a suscité un fort intérêt mais également de vives controverses.

Le Lycée Gandhi accepte environ 50 élèves roms par an, sélectionnés parmi les plus brillants dans les écoles primaires de Transdanubie. Les élus suivent une scolarité secondaire standard mais, en plus, apprennent l'histoire, la langue et la culture roms. L'objectif est de leur procurer les moyens de fonctionner efficacement dans la société hongroise, tout en leur apportant une vision positive de leur identité rom. Le Lycée délivre un certificat de fin d'études secondaires et aide les diplômés à poursuivre leurs études dans l'enseignement post-secondaire et supérieur.

Le Lycée Gandhi vise à contrecarrer les stéréotypes négatifs largement répandus dans le système éducatif, ainsi que le faible niveau d'attentes des Roms vis-à-vis de l'éducation. Elle tente d'offrir aux jeunes Roms la possibilité de réaliser leur potentiel éducatif en étant libérés des pressions néfastes du monde extérieur. Durant leur scolarité, la majorité des élèves sont logés dans l'internat du lycée qui fonctionne comme une communauté de soutien pour ses membres individuels. Le lycée tente aussi de maintenir des liens avec les parents et les familles, afin notamment d'obtenir leur appui pour que leurs enfants poursuivent leur scolarité.

Les élèves scolarisés au Lycée Gandhi ne sont pas tous des Roms. On y trouve aussi un petit nombre de non-Roms, mais aussi des élèves de filiation mixte. La majorité des enseignants sont des non-Roms, à quelques exceptions près, dont le premier Principal de l'École. Cette fourniture de modèles de rôles et la relation avec la communauté rom sont essentiels. Que les élèves se dirigent ensuite ou non vers des études universitaires, les bénéfices éducatifs et sociaux de ce programme ont déjà fait la preuve de leur indéniable intérêt.

Outre les fonds issus du budget national pour l'éducation, dont il bénéficie, le Lycée Gandhi est soutenu par la Fondation Soros, ainsi que par la commune et l'auto-gouvernement rom.

Le Lycée Gandhi, comme d'autres établissements éducatifs destinés aux Roms, a clairement montré qu'il était possible de concevoir une scolarité davantage en adéquation avec les besoins et

les antécédents spécifiques des élèves roms. Il serait intéressant d'intégrer certaines des leçons tirées de cette expérience dans le système d'éducation traditionnel. La question de savoir si des structures scolaires distinctes sont souhaitables sur le plus long terme est davantage controversée. Le suivi des progrès des élèves révèle que les jeunes Roms y obtiennent de meilleurs résultats que dans les écoles classiques, mais cela ne signifie pas que cette formule soit susceptible de pallier tous les effets des handicaps liés aux antécédents sociaux. Néanmoins, étant donné l'ouverture récente de ces écoles et le manque de données de suivi, il s'avère pour l'instant impossible de tirer des conclusions fiables sur ce point.

► **Contact:**

Lycée Gandhi
Komjáth A u. 5, 7600 Pécs
Hongrie
Tél.: +36-72-239-310

EXEMPLES COMPARABLES:

République tchèque:

Le Romska Stredni Skola Socialni (lycée rom pour élèves défavorisés) à Kolin, qui a ouvert ses portes en 1998, est une initiative similaire qui offre un enseignement secondaire aux Roms. Ce lycée s'adresse à des élèves légèrement plus âgés en quête d'une "deuxième chance" et davantage intéressés par un emploi direct que par des études universitaires. Bien qu'officiellement ouvert à tous les élèves intéressés par des études roms, il est en pratique exclusivement fréquenté par des Roms.

► **Contact:** J.S. Machara 1376, Kolin 5;
Tél.: +420-321-724.661.

Hongrie:

Le Martineum Collegium à Mánfa, près de Pécs, n'est pas une école en soi, mais un foyer pour jeunes Roms doués issus de milieux défavorisés, qui fréquentent des établissements d'enseignement secondaire dans la commune et ont le potentiel pour poursuivre leurs études dans des lycées ou des universités. Il a été fondé en 1996 et offre aux élèves un hébergement et un

soutien social, ainsi que des programmes sur la culture et la langue roms.

► **Contact:** Fábíán Béla u. 87, 7304 Mánfa, Hongrie;
Tél.: +36-6-72.483.904.

République tchèque:

L'Ecole Premysl Pitter à Ostrava est une école élémentaire créée pour procurer une alternative aux "écoles spéciales" dans lesquelles les jeunes Roms sont majoritaires. Elle est gérée par l'organisation catholique Caritas et entend apporter aux enfants roms le soutien pédagogique nécessaire à leur réussite dans le système éducatif tchèque. Elle offre une préparation préscolaire, un soutien linguistique, des liens étroits avec la famille et les services d'un travailleur social et d'assistants roms qui épaulent le personnel enseignant.

► **Contact:** Jungmannova 3, 702 51 Moravska Ostrava;
Tél./Fax: +420-69-613.34.26.



6. ÉCOLE PROFESSIONNELLE ALTERNATIVE, SZOLNOK, HONGRIE

"Roma Chance", l'Ecole de la Fondation pour les alternatives professionnelles à Szolnok, Hongrie, permet aux jeunes ayant abandonné l'école mais encore en âge scolaire de poursuivre leurs études. Szolnok est une municipalité dans l'Est de la Hongrie dont la population d'environ 80.000 habitants est constituée à 5% de Roms.

L'Ecole a été créée fin 1996, lorsqu'un groupe de spécialistes s'est réuni avec la Fédération rom nationale "Lungo Drom" (l'auto-gouvernement rom national) pour formuler un concept visant à répondre aux besoins des jeunes ayant quitté l'école. Dans la ville de Szolnok, la communauté rom possédait déjà un leadership et des associations roms puissantes qui se sont réalisés au travers des nouvelles structures de l'auto-gouvernement rom, et ont permis que se concrétise ce concept novateur.

L'Ecole propose un programme de rattrapage scolaire et une formation professionnelle aux jeunes défavorisés, Roms et non-Roms, entre 14 et 22 ans. Elle réunit environ 240 élèves en journée et 160 en cours du soir. Son objectif est d'apporter aux membres de ce groupe d'âge une instruction de base afin de compenser les lacunes résultant de leur non-scolarisation, ainsi qu'une formation pratique artisanale et technique afin d'améliorer leurs opportunités professionnelles.

En 1999, l'Ecole a obtenu un nouveau bâtiment pour la tenue de ses cours. L'ancienne école sera bientôt un foyer qui hébergera les élèves. Le nouveau bâtiment a été rénové avec l'aide des élèves et des enseignants. Les équipements les plus modernes, dont ceux permettant aux élèves de bénéficier des TIC, y ont été installés. En plus de fonds provenant du budget de l'éducation nationale, l'Ecole bénéficie de subventions de la commune, de l'auto-gouvernement rom, de la Fondation pour les Roms hongrois et d'autres programmes nationaux et internationaux.

Le Centre de formation "Lungo Drom" gère divers programmes d'éducation et de formation en plus de l'Ecole professionnelle pour les jeunes. Il est aussi l'initiateur du magazine du même nom, "Lungo Drom", qui jouit d'une diffusion nationale, et publie d'autres manuels et matériels à l'usage de la communauté rom en Hongrie.

► **Contact:**

Ecole professionnelle "Roma Chance"
Aranka utca 3
5000 Szolnok, Hongrie
Tél./Fax: +36-56-372.269

EXEMPLES COMPARABLES:

Hongrie:

L'École rom de formation professionnelle "Kalyi Jag" à Budapest (sixième District) est un autre exemple d'école en Hongrie qui offre un soutien éducatif aux Roms non scolarisés dans l'enseignement secondaire public ou qui ont dépassé l'âge limite de scolarisation dans le secondaire. Elle regroupe environ 60 élèves, tous roms, dans le cadre d'un stage de formation professionnelle sur deux ans qui prévoit aussi l'apprentissage de l'informatique.

▶ Contact: Almassy u. 3, 1077 Budapest;
Tél.: +36-1-351.6522

Pays-Bas:

Stichting Sinti Werk est un projet basé à Best, près d'Eindhoven, qui assure un soutien aux enfants et aux jeunes sinti plus âgés qui ont quitté l'école. Il propose un programme pour l'acquisition des compétences élémentaires aux enfants en âge d'être scolarisés dans le secondaire et un programme "de la deuxième chance" pour les plus de 16 ans, destiné à les aider à entrer dans le monde du travail. Il gère aussi un programme d'éducation musicale très populaire. Le projet est en lien avec la "Landelijke Sinti Organisatie" (l'Organisation sinti nationale). Il bénéficie de subventions d'organismes de la collectivité locale.

▶ Contact: Sportlaan 10, 5683 CS Best;
Tél.: +31-499-371.212 - Fax; -372.915

Slovaquie:

Dans le cadre de sa stratégie nationale en faveur de l'intégration des Roms, le gouvernement soutient plusieurs projets d'éducation et de formation professionnelle conçus pour favoriser l'entrée sur le marché du travail des jeunes Roms. Un projet, basé dans le District de Liptovsky Mikulas, est spécialisé dans les formations de cuisinier, serveur et charpentier, tandis qu'un autre, dans le District de Rimavska Sobota, gère un programme de formation plus générale en coopération avec le Bureau de placement national.

▶ Contact: Bureau du Gouvernement slovaque, Námestie Slobody 1, 813 70 Bratislava;
Tél.: +421-7-5729.5311 - Fax; -5729.5424



7. SERVICES D'ÉDUCATION POUR LES VOYAGEURS, ROYAUME-UNI

Au RU, comme dans de nombreux autres pays d'Europe occidentale, de nombreux Tsiganes et Voyageurs ont encore un mode de vie nomade avec des déplacements fréquents. Cette situation constitue un réel défi aux autorités éducatives locales qui ont la responsabilité d'assurer que les enfants de tous antécédents bénéficient de chances égales en matière d'éducation. Étant donné la faible valeur que les familles de Tsiganes/Voyageurs accordent à l'éducation formelle, comparé à la communauté Gajé, et compte tenu du manque de terrains de stationnement adéquats et de la discrimination subie par ces populations, les enfants de ces minorités se trouvent particulièrement exposés à des handicaps éducatifs.

Les enseignants, les pédagogues et les activistes tsiganes possèdent aujourd'hui plusieurs décennies d'expérience sur ces questions. Même si le problème persiste et que la réponse des écoles et des pouvoirs locaux est inégale, les initiatives intéressantes et les exemples de bonnes pratiques ne manquent pas; beaucoup ont d'ailleurs été mis en exergue par les rapports du Corps d'inspection nationale des écoles de Sa Majesté.

Par exemple, dans le sud-est de l'Angleterre, le Service d'éducation pour les Voyageurs (Traveller Education Service) du comté d'Essex a développé une approche intégrée du soutien aux écoles, aux familles et aux agences, de sorte à assurer aux enfants tsiganes le plein accès à l'éducation. Le Service possède sa propre équipe d'enseignants, d'assistants et de travailleurs sociaux délégués à l'éducation des Tsiganes qui opère dans l'Essex et le Southend, assurant un service de soutien et mettant en oeuvre des projets de développement. La priorité est donnée aux besoins des enfants des familles à forte mobilité ou engagées dans des travaux saisonniers, et aux enfants, lors de leur transfert entre deux établissements ou au moment de leur arrivée dans une nouvelle école.

Les principales activités entreprises incluent: conseils et formations pour les enseignants et autres professionnels; conception de programmes et supports pédagogiques pour les écoles; aide à la planification et à la fourniture d'une offre d'enseignement à distance pour que les enfants puissent poursuivre leur scolarité tout en voyageant; soutien aux familles dans l'accès à l'éducation; et aide directe aux élèves avec une scolarité fragmentée et des besoins sociaux spécifiques. Des kits pédagogiques ont été produits pour les écoles et les familles, de sorte à informer sur l'enseignement primaire et secondaire.

En ce qui concerne les enfants des familles nomades, l'objectif majeur est d'assurer leur passage d'une école à l'autre en minimisant les fractures dans leur parcours éducatif. Pour faciliter ce

processus, des dossiers servent à la transmission d'informations relatives aux progrès des élèves d'une école à une autre. Ces dossiers, complétés par les écoles, sont confiés aux familles qui les remettent à l'établissement concerné suite à chaque déplacement.

Le Service d'éducation pour les Voyageurs dans le comté de Gloucestershire (sud-ouest de l'Angleterre) offre un exemple similaire de bonne pratique. Il donne plus particulièrement la priorité aux besoins des familles extrêmement mobiles qui campent illégalement du fait du manque de terrains de stationnement agréés. Le Service a produit un document d'orientation global qui inclut des informations détaillées et des lignes directrices à l'usage des écoles. Il tente de mettre en œuvre cette politique dans les écoles en employant une approche "de haut en bas", c'est-à-dire en travaillant avec les chefs d'établissement, en définissant des normes et en contrôlant les réalisations, puis en évaluant leur efficacité globale. L'objectif est de faire en sorte que les écoles assument la responsabilité de l'éducation des enfants des Gens du voyage, au lieu de s'en remettre aux services de soutien spécialisés.

► **Contact:**

Essex Traveller Education Service
Alec Hunter High School
Stubbs Lane, Braintree,
Essex CM7 3NT, Angleterre
Tél./Fax: +44-1376-340360

Gloucestershire Traveller Education Service
The Hucclecote Centre
Churchdown Lane, Hucclecote,
Gloucester GL3 3QN, Angleterre
Tél.: +44-1452-427262 - Fax: +44-1452-427327

EXEMPLES COMPARABLES:

France:

Basée à Strasbourg, l'ARPOMT (Association pour une Recherche Pédagogique Ouverte en Milieu Tzigane) est un exemple d'association civique locale qui offre un soutien éducatif aux enfants tziganes (de divers groupes ethniques) en Alsace. L'enseignement est dispensé au moyen d'une caravane qui se déplace d'un camp à l'autre, et les enfants suivent les cours par correspondance mis en place par le Centre National pour l'Etude à Distance (CNED). L'ARPOMT, dont le personnel est constitué de 6 personnes, organise également des activités sportives et des classes d'instruction fondamentale pour les enfants et les adultes. Enfin, elle offre un service de "poste restante" aux Voyageurs locaux, nationaux et internationaux.

► **Contact:** 1 rue de l'Ancienne Ecole, F-67100 Strasbourg; Tél.: +33-388-44.44.37 - Fax: +33-388-84.46.76

Ecosse:

La Scottish Gypsy/Traveller Association travaille en étroite coopération avec le Fonds Save the Children pour promouvoir les intérêts des familles de Voyageurs auprès des pouvoirs publics. Dans le domaine de l'éducation, elle intervient sur diverses questions, dont le soutien éducatif pour les enfants mobiles, le transport entre les terrains de stationnement et les écoles, et les besoins des enfants lorsque leurs familles sont contraintes de partir.

▶▶ Contact: SGTA, 13 rue Guthrie, Edimbourg EH1 1JG, Tél.: +44-131-650.6314; SCF, 8 Clifton Terrace, Edimbourg EH12 5DR, Tél.: +44-131-527.8200

Irlande:

Le "Visiting Teacher Service" est à la disposition des écoles dans toutes les régions du pays. Chaque enseignant-visiteur intervient dans un comté et est responsable des élèves, du primaire au post-primaire, des familles de Voyageurs. Ce programme a été pleinement appuyé par la Task Force on the Travelling Community et est placé sous la responsabilité du ministère de l'Education et des Sciences.

▶▶ Contact: Equal Status Division, Department of Justice, 43-49 Mespil Road, Dublin 4; Tél.: +353-1-663.2615

Belgique:

La participation à un projet transnational de l'Union européenne sur des programmes d'insertion des Roms a offert à une coalition entre le gouvernement et des ONG partenaires l'opportunité d'évaluer l'offre et les pratiques éducatives actuelles au bénéfice des Tsiganes et des Voyageurs en Belgique. Des sondages ont été conduits auprès d'individus travaillant dans ce domaine, et une revue des politiques en matière d'éducation et d'insertion sociale a été entreprise. Le projet analyse la nature et la portée de cet enjeu en Belgique et, en dépit des quelques bonnes pratiques identifiées, il est apparu clairement (en particulier pour les ONG) qu'une approche plus systématique et intégrée s'imposait, impliquant une grande diversité d'agences, les ONG et les associations oeuvrant au service de la communauté.

▶▶ Contact: Vlaams Minderheden-centrum, Gaucherstraat 164, 1030 Bruxelles; Tél.: +32-2-203.08.73 - Fax: -201.68.63



8. ÉMANCIPATION DES JEUNES: LE PROJET ATHINGANOI, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Au sein de la communauté rom, l'idée de concevoir les jeunes Roms comme des "jeunes" est nouvelle et le travail d'analyse, mais aussi le débat, sur les implications de ce phénomène se poursuivent. Pourtant, il est clair que promouvoir le potentiel des jeunes responsables roms fait partie des tâches essentielles dans la perspective du développement de la communauté. C'est le constat qu'a établi le Centre Européen de la Jeunesse du Conseil de l'Europe qui gère depuis 1995 un programme de stages de formation destinés aux responsables de jeunesse roms.

Ce programme a notamment conduit à la naissance du Forum des jeunes Roms européens (FERYP), le premier de plusieurs réseaux de jeunes Roms/Tsiganes à dimension européenne. Le Centre Européen de la Jeunesse et le FERYP se sont associés pour aider les responsables de jeunesse roms à développer des projets et des ONG aux plans national et local dans un grand nombre de pays. Les membres du FERYP sont à la fois des individus et des organisations. Une attention particulière a été accordée à l'encouragement des jeunes femmes roms à devenir des responsables. Le FERYP organise aujourd'hui régulièrement des réunions et des activités de formation destinées à donner aux jeunes Roms les moyens de travailler plus efficacement au sein de leurs associations.

Un exemple distinct des nouveaux projets sur l'initiative des jeunes Roms est O.S. ATHINGANOI, organisation civique récemment constituée en République tchèque. Elle réunit des jeunes Roms de tout le pays suivant des études secondaires ou universitaires qui, par leur future activité au sein de la communauté rom, sont appelés à faire partie de l'élite rom en République tchèque.

Début 1999, elle a établi le Projet "Réunions d'étudiants roms", avec le soutien financier de l'OSI, qui organise des réunions trimestrielles. Ainsi, quelque 30 participants prennent part à des séminaires professionnels encadrés par des responsables roms expérimentés et d'autres experts. Trois de ces réunions durent quatre jours, tandis que la quatrième consiste en une "université d'été" de deux semaines. L'université d'été permet de privilégier un thème particulier (les médias de masse, par exemple), tout en se concentrant systématiquement sur les compétences communicationnelles, les structures de soutien mutuel et la langue rom. Les réunions ont fait l'objet d'une évaluation très positive de la part des participants. De nombreux membres de O.S. ATHINGANOI se sont impliqués activement dans une "tournée pour la tolérance" qui les a conduits à visiter de nombreuses écoles dans le pays, dans le cadre du Projet "Tolérance" du gouvernement tchèque destiné à sensibiliser la population aux questions relatives aux Roms et aux minorités.

O.S. ATHINGANOI vient d'ouvrir un Centre d'information des étudiants roms à Prague. Ce Centre collectera des informations sur l'enseignement supérieur et les possibilités d'emploi pour les étudiants roms, organisera des réunions et des événements et fera office de centre de ressources sur toutes les questions touchant aux Roms. Il sera également ouvert aux membres de la société majoritaire.

► **Contact:**

Coordinateur de projet, O.S. ATHINGANOI
YMCA, Centre d'information des étudiants roms
Na Porici 12, 115130 Prague 1, République
tchèque
Tél.: +420-2-2487.2090 - Fax: -2487.2091

Emilian Niculae
Président, FERYP
PO Box 51-23, Bucarest, Roumanie
Tél./Fax: +40-94-855.612

EXEMPLES COMPARABLES:

Minority Rights Group (MRG) International a initié deux programmes, INTRINSIC et PASSPORT, destinés à encourager le développement des responsables de jeunesse roms en Europe centrale/orientale. Les deux programmes ont choisi pour approche le mentoring, et un groupe de travail formé de Roms a été constitué pour produire un kit de conseil sur le mentoring. MRG travaille avec des ONG roms partenaires en Bulgarie, Roumanie, Slovaquie et République tchèque, dont chacune a procédé à l'identification des besoins et des méthodologies spécifiques au niveau local.

► **Contact:** 379 Brixton Road, Londres SW9 7DE; Tél.: +44-20-7978.9498 - Fax: -7738.6265. Ou Bureau de Budapest: Szilagyi Erzebet Fasor 22/c, 1125 Budapest; Tél.: +36-1-391.5730 - Fax: -391.5745

Le Fonds européen PAKIV pour les Roms est une ONG transnationale récemment créée. Le but en est de faciliter l'élaboration de nouveaux programmes au niveau de la société civile en Europe centrale et orientale qui promeuvent des activités génératrices de revenus de la part d'associations roms civiques locales. Son action consistera dans un premier temps à offrir une formation globale intensive aux jeunes Roms, dans le

but de créer un pool de responsables en mesure de gérer les programmes envisagés. La formation sera assurée sous forme de trois "modules" organisés en Grande-Bretagne, au Danemark et en Hongrie, puis les participants regagneront leurs pays pour entreprendre des analyses des besoins et élaborer des propositions. La formation est financée par la Banque mondiale et la Fondation Ford.

► **Contact:** Pozsonyi út.14, 1137 Budapest; Tél.: +36-1-237.60.27 - Fax: -237.60.29; E-mail: pakiv@pakiv.hu

Roumanie:

L'Alliance pour l'unité rom a développé le Projet "Stimuler l'emploi de fonctionnaires roms dans les administrations locales et les services publics". Le projet s'adresse aux jeunes étudiants roms ou aux diplômés de l'enseignement supérieur, à qui il propose une formation aux compétences requises pour la poursuite de leurs carrières de fonctionnaires. Le projet a été conçu en partenariat avec les administrations publiques locales et la Fondation Open Society en Roumanie.

► **Contact:** 27 rue Silvestru, Bucarest 2; Tél./Fax: +40-1-211.42.35



SECTION C - POLICE & JUSTICE

Introduction	p. 51
1. Programme de la Police nationale, Hongrie	p. 53
2. Stratégie policière contre la violence raciste, République tchèque	p. 55
3. Formation de la police locale, Stolipinovo, Bulgarie	p. 57
4. Actions de proximité: Le Centre communautaire des Roms (DROM), Brno, République tchèque	p. 59
5. Lutte contre la violence interethnique: Romani CRISS, Roumanie	p. 61
6. Action en faveur des Roms à l'échelle nationale: Le Projet "Droits de l'homme", Bulgarie	p. 63
7. Centre européen pour les droits des Roms, Formation pour les juristes.....	p.65
8. Projet Barañí: Les femmes roms en prison, Espagne	p. 67



INTRODUCTION: POLICE & JUSTICE

Les rapports sur les pays de l'ECRI et d'autres documents portant sur les droits de l'homme se sont fait les vecteurs de vives préoccupations concernant le traitement des Roms par les fonctionnaires et les agents des services de police et de justice en Europe. Ces préoccupations ont trait à l'incapacité de ces services d'assurer aux Roms une protection et une réparation adéquates face à la discrimination et à la violence fondées sur des motifs raciaux. Elles sont également motivées par des incidents dans lesquels les forces de police elles-mêmes ont commis des violences sur les Roms et violé leurs droits, mais aussi par des cas révélant que les instances policière et judiciaire traitent généralement les Roms de façon injuste au regard de la nature et de la qualité des services auxquels tout citoyen a droit. En partie du fait de ces abus, les Roms font généralement peu confiance aux institutions policière et judiciaire. Si l'on ajoute à cela leur relative ignorance de leurs droits, notamment juridiques, et leur manque de ressources nécessaires à leur exercice, leur accès à la justice s'en trouve souvent extrêmement limité.

En réponse à ces préoccupations, la Recommandation de politique générale n°3 de l'ECRI expose une série d'actions que devraient conduire les Etats membres du Conseil de l'Europe. Elles prévoient notamment d'assurer que les crimes commis à l'égard des Roms sont traités effectivement, que la justice est rendue en cas de violations des droits des Roms et cela, de façon très visible, qu'un soutien est mis à la disposition des Roms victimes de discrimination, que des formations spécifiques sont mises en place pour les personnels intervenant dans l'administration de la justice, que des dispositions sont prises pour promouvoir le dialogue entre les Roms, la police et les autorités locales et, enfin, que l'importance du rôle des ONG est reconnue.

Les pratiques répertoriées veulent illustrer les types d'actions envisageables aux niveaux local et national pour mettre en oeuvre la Recommandation de politique générale n°3 dans le domaine de la police et de la justice. La plupart des exemples identifiés au moment de la préparation de ce recueil touchaient au domaine de la police. Cela ne signifie pas que les pratiques de la police sont bonnes. Mais, du fait des critiques virulentes des ONG roms et de droits de l'homme au sujet des mauvaises pratiques policières, la police s'est trouvée contrainte d'améliorer ses relations avec les Roms et les autres minorités. Par contraste, les traitements discriminatoires infligés aux Roms à d'autres niveaux de la procédure judiciaire sont moins visibles et il semble qu'il y ait très peu d'initiatives relativement aux prisons, aux procureurs et aux tribunaux. Encore une fois, il convient de souligner le manque dommageable d'évaluation formelle de l'efficacité des projets conduits dans ce domaine.

La section débute avec le cas de la Police nationale hongroise qui a conçu une vaste stratégie visant à améliorer les relations avec les minorités, et notamment les Roms. Une deuxième initiative d'envergure nationale est celle du ministère tchèque de l'Intérieur qui a mis en place des mécanismes conçus spécifiquement pour lutter contre l'extrémisme de droite qui touche particulièrement les Roms. Les troisième et quatrième exemples concernent des stratégies destinées à améliorer les relations entre les Roms et la police au niveau local: un projet de formation de la police locale à Stolipinovo, Bulgarie, et une série d'actions de proximité proposée par le Centre communautaire des Roms (DROM) à Brno, République tchèque.

Le cinquième exemple élargit l'approche au-delà des seuls services de police et décrit l'initiative de l'ONG rom, Romani CRISS, à savoir une série de tables rondes "inter-agences" visant à lutter contre les accès de violence interethnique constatés dans différentes régions du pays au début des années 90. Le sixième exemple décrit une ONG bulgare, le Projet "Droits de l'Homme", qui s'est avérée très efficace dans la lutte contre les violations des droits de l'homme commises par la police à l'encontre des Roms, tout en engageant le dialogue avec le gouvernement dans le but de développer une stratégie globale en faveur de l'intégration des Roms. Le septième cas décrit les types de stages de formation gérés par le Centre européen pour les droits des Roms dans le but de doter les juristes des compétences nécessaires à la défense des Roms dans les affaires judiciaires. Enfin, la recherche conduite en Espagne par le Projet Barañí sur les femmes roms incarcérées souligne le rôle majeur des ONG s'agissant de mettre en évidence les injustices commises à d'autres niveaux de l'administration de la justice et généralement négligées.



1. PROGRAMME DE LA POLICE NATIONALE, HONGRIE

La Police nationale hongroise a développé un programme relativement complet d'activités sur les questions Roms/de minorités qui s'inscrit dans une stratégie plus large engagée dans la perspective de la réforme de la Police hongroise. C'est là un bon exemple de la façon dont un projet initial peut amener à l'introduction de mesures institutionnelles concrètes de la part du gouvernement.

Le travail axé sur les relations entre la police et les minorités ethniques a été initié en 1996. Il a démarré par une évaluation parrainée par l'ONG sise aux USA "Project on Ethnic Relations" (PER). L'évaluation a été conduite par des représentants du Southern Police Institute, de l'Université de Louisville, USA, avec l'aide du ministère de l'Intérieur, mais aussi de Roms et d'autres ONG. La conclusion en a été un manque sérieux de confiance et l'absence de coopération entre la police et les Roms, ainsi que, généralisées au sein des forces de police, une ignorance et une tendance aux stéréotypes vis-à-vis des Roms. L'évaluation recommandait en conséquence l'introduction d'un service de police communautaire, soutenu par des procédures effectives de consultation et de plaintes et par des programmes de formation sur les questions relatives aux minorités ethniques.

La Police du comté de Nograd a été la première à introduire cette nouvelle approche. C'est ainsi qu'elle a développé des partenariats avec les chefs de file de la communauté locale - notamment avec les Roms - et constitué un Conseil consultatif pour la police et les Roms. Elle a également organisé un camp d'été pour les enfants roms, dans le but de favoriser leur épanouissement et de les amener à une meilleure image de la police.

Cette nouvelle approche a bénéficié d'un solide soutien aux niveaux national et politique, le parlement hongrois exhortant la Police hongroise à faire de l'instauration de partenariats avec la communauté une priorité. Des Conseils consultatifs civils viennent d'être introduits dans tous les comtés. Et le ministère de l'Intérieur a institué au sein des forces de police une Unité spécialement chargée de la promotion du travail sur les questions de minorité.

Un programme spécial de formation sur la construction de partenariats police-communauté, destiné aux commissaires de police, a également été introduit avec une fois de plus le soutien du PER et du Southern Police Institute. Quatre séminaires d'une semaine se sont tenus en présence des 200 commissaires de tous les districts du pays. La Police du comté de Nograd et des représentants de la communauté ont présenté leur travail comme une approche modèle. Des

responsables roms ont joué un rôle central en tant qu'instructeurs durant les séminaires. Parallèlement à ce programme spécial, une formation sur les questions concernant les minorités et la communauté a été introduite dans la formation de base de la police, à l'intention des recrues et des gestionnaires. En guise de soutien pédagogique, un manuel contenant des articles sur la police et les minorités a été produit.

(Pour un compte rendu complet, voir *Toward Community Policing: The Police and Ethnic Minorities in Hungary*, Project on Ethnic Relations, 2000)

►► **Contact:**

Bureau des relations sociales et de la communication,
Ministère de l'Intérieur,
Josef Attila u. 2-4,
1051 Budapest, Hongrie
Tél./Fax: +36-1-338.2832

Project on Ethnic Relations
Bureau de Budapest
Tél.: +36-1-175-9011
Fax: +36-1-156.6373

EXEMPLE CORRÉLÉ:

Irlande:

La Garda Siochana (Police nationale irlandaise) a développé, avec le soutien financier de l'Union européenne, un projet sur les enjeux de la multiculturalité pour la police intitulé "Intercultural Ireland: Identifying the Challenges for the Police Service". Bien que le projet soit centré sur le racisme et les relations ethniques en général, les relations entre la police et la communauté des Voyageurs n'en constituent pas moins un axe important. Une série de sous-projets conduira à l'élaboration d'une stratégie pour la gestion, par la police, de la diversité ethnique et culturelle. Les sous-projets incluent des visites réciproques internationales, une conférence consultative, des initiatives de formation et l'établissement de deux structures dédiées aux relations interethniques (Ethnic Relations Forum et Racial and Intercultural Office, dans les quartiers généraux de la Garda). Les organisations de Voyageurs sont directement impliquées dans le programme.

►► **Contact:** Garda Racial and Intercultural Office, Community Relations Section, Harcourt Square, Dublin 2;
Tél.: +353-1-666.3150 - Fax: -666.3801



2. STRATEGIE POLICIÈRE CONTRE LA VIOLENCE RACISTE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Depuis le début des années 90, la République tchèque est le théâtre de violences perpétrées par des skinheads et d'autres groupes à l'encontre des Roms. La législation tchèque prévoit des peines pour les crimes commis pour des motifs racistes, mais les poursuites engagées sont rarement suivies de condamnation.

En 1995, à la suite d'un crime raciste particulièrement brutal, le gouvernement a renforcé les mesures d'intervention en cas de crime raciste. Le Président de la Police nationale tchèque a formulé des directives spéciales concernant le constat légal et l'investigation des crimes racistes, mais aussi les activités skinheads et d'autres formes d'extrémisme. Une Unité de spécialistes a été mise en place dans les quartiers généraux de la police à Prague et, dans chacun des districts de la République tchèque, un officier s'est vu attribué la responsabilité spécifique des crimes racistes et extrémistes. Un conseiller personnel rom au ministère de l'Intérieur a été nommé pour la gestion des questions de minorités. En 1997, un manuel détaillé sur l'extrémisme a été produit et distribué: il présente les caractéristiques générales du racisme et de l'extrémisme, les divers mouvements présents en République tchèque, ainsi que des exemples des symboles et autres manifestations propres aux skinheads et à d'autres groupes extrémistes.

En 1998, le ministère de l'Intérieur a produit un rapport substantiel qui expose une approche globale de la gestion des problèmes du racisme et de l'extrémisme en République tchèque, ainsi qu'un bilan complet (et une brève description) des incidents constatés au plan national entre 1996 et 1997. Un autre rapport, produit en 1999, a permis d'actualiser le premier en répertoriant les développements subséquents, en poursuivant l'analyse des problèmes et en soumettant des propositions de stratégies policières et de bonnes pratiques. Les deux documents soulignent l'importance de la formation, de la prévention et de la coopération avec d'autres agences et les associations roms.

En 1999, le ministère de l'Intérieur a organisé un symposium international pour le partage des expériences des forces de police dans la lutte contre le racisme et l'extrémisme. Y ont participé des représentants de nombreux pays européens possédant une expérience en la matière, dont l'Allemagne et le RU, mais aussi les USA et le Canada. En guise de suivi, le ministère de l'Intérieur vient de lancer à l'intention des hauts fonctionnaires de la police un programme de séminaires

dans lesquels interviendront des agents de la Police britannique et des représentants des Roms et d'autres communautés ethniques minoritaires en République tchèque.

Parmi les autres activités concernant la police entreprises par le ministère de l'Intérieur, il faut citer un programme visant le recrutement de Roms dans les forces de la Police nationale tchèque. Deux stages "d'accès", destinés à aider les candidats roms à répondre aux standards requis pour l'entrée dans la police, se sont déroulés en 2000. Ils ont permis le recrutement de huit Roms. Même si ce chiffre peut paraître dérisoire, ce résultat est d'autant plus encourageant que les précédentes tentatives de recrutement s'étaient soldées par des échecs.

Malgré ces diverses initiatives, les ONG de Roms et de droits de l'homme continuent à critiquer les traitements policiers infligés aux Roms au niveau local (et notamment par la "police municipale", indépendante dans certaines régions). Reste par conséquent à faire en sorte que les bonnes pratiques identifiées au niveau national soient mises en oeuvre de façon systématique et efficace au plan local.

►► **Contact:**

Major Stanislav Daniel, Conseiller au ministère
de l'Intérieur, République tchèque
Nad Stolou 3
170 34 Prague 7
Tél.: +420-2-6143.2283 - Fax: -6143.3500



3. FORMATION DE LA POLICE LOCALE À STOLIPINOVO, BULGARIE

Depuis 1996, plusieurs initiatives en faveur d'un service de police communautaire ont été développées dans le district Stolipinovo de Plovdiv en Bulgarie. Stolipinovo abrite l'une des plus larges communautés roms de Bulgarie, puisqu'elle compte plus de 30.000 habitants dont plus de la moitié sont sans emploi et cumulent les désavantages sociaux. Ces initiatives ont été élaborées par la police locale avec le soutien d'un ex-agent de la Police métropolitaine londonienne, grâce au soutien financier du Fonds britannique Know-How. Cinq ONG locales, dont la Fondation pour le développement régional "Roma", ont participé au programme en tant que partenaires.

En 1999, des initiatives telles l'établissement d'un commissariat de police local et d'un programme pour les écoles ont été étoffées par un projet de formation de la police. Celui-ci a débuté par une session pour les hauts fonctionnaires de la police, également suivie par des ONG roms locales, le maire de la localité, ainsi que des représentants du ministère de l'Intérieur et de l'école de police. Ensuite, un stage a été conçu pour les agents de police qui interviennent (en première ligne) dans les quartiers roms. Ce stage est formé de deux éléments. Tout d'abord, une session d'information sur deux jours, en salle de cours, est assurée par des représentants de la communauté locale rom. Ensuite est organisée une période de patrouille encadrée par des instructeurs expérimentés, dans le but d'observer et de pratiquer les diverses compétences requises pour un service de police communautaire. Plusieurs stages de ce type se sont déjà déroulés; ils ont été jugés positivement, tant par la police que par les ONG.

Le ministère de l'Intérieur envisage à présent d'étendre ce type de formation à d'autres régions de la Bulgarie où vit une importante population rom. Un haut fonctionnaire de la police vient d'être affecté à la coordination du programme. Sliven y participe déjà et Lom devrait suivre, tandis que la police locale travaille en partenariat avec la Fondation Roma-Lom. Pour chacune des nouvelles municipalités ou régions, une formation de base pour les formateurs (police et ONG partenaires) sera assurée par des formateurs expérimentés à Stolipinovo. Il est ainsi prévu d'étendre les bénéfices de cette initiative à toute la Bulgarie.

► **Contact:**

Fondation pour le développement régional "Roma"	Coordinateur, Programme de formation rom
12 rue Malina, Stolipinovo,	Direction de la Police nationale
4006 Plovdiv, Bulgarie	Ministère de l'Intérieur
Tél.: +359-32-622.322	235 Slivnitsa Boulevard
Fax: +359-32-836.048	Sofia 1202, Bulgarie
E-mail: romafon@plovdiv.techno-link.com	Tél.: +359-2-982.39.81

EXEMPLES COMPARABLES:

Bulgarie:

A Veliko Turnovo, dans le nord-est de la Bulgarie, la police et le Centre d'information local du Conseil de l'Europe ont organisé un programme pour la formation policière au plan local qui a traité les questions des Roms/minorités dans le cadre des droits de l'homme. Les ONG roms sont intervenues en tant que partenaires dans ce projet qui vient d'être étendu à la région.

▶▶ Contact: PO Box 345, 5000 Veliko Turnovo, Bulgarie;
Tél./Fax. +359-62-300.48

Espagne:

A Barcelone, le Centre des droits de l'homme de l'UNESCO en Catalogne a mis en place un partenariat avec l'école de formation de la police catalane et un groupe d'ONG, afin de concevoir et de proposer à la police une formation sur les questions de migrants et de minorités. L'initiative entre dans le cadre du projet NAPAP financé par l'UE, "Les ONG et la police contre les préjugés".

▶▶ Contact: Mallorca 285, Barcelone 08037;
Tél.: +34-93-458.95.95 - Fax: -457.58.51

Irlande:

Des représentants du Pavee Point Travellers Centre assurent une formation sur les questions liées aux Gens du voyage à l'intention des policiers en stage à Templemore, le collège de formation de la Garda Siochana (Police nationale irlandaise).

▶▶ Contact: 46 North Great Charles Street, Dublin 1, Irlande
Tél.: +353-1-878.0255 - Fax: -874.2626.

République tchèque:

A l'Ecole de police régionale à Brno, un chef de file de la communauté rom en possession d'une longue expérience professionnelle a été nommé pour assurer la formation sur la langue et la culture roms.

▶▶ Contact: Horní 21, 659 65 Brno;
Tél.: +420-5-4354.4288 - Fax: -4152.3061

Slovaquie:

Le Minority Rights Group (MRG) en Slovaquie (maintenant Fondation pour la citoyenneté et la démocratie) a organisé en 1994-1995 une série de séminaires locaux visant à améliorer les relations entre la police et les communautés roms dans les régions multiethniques. Le projet a été subventionné par le Fonds britannique Know-How, et a bénéficié de la participation d'officiers de police britanniques. Un guide destiné aux écoles de police a également été produit.

▶▶ Contact: Dobrovičova 13, 811 09 Bratislava;
Tél./Fax: +421-7-5292.0426



4. ACTIONS DE PROXIMITÉ: LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DES ROMS (DROM), BRNO, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Le Centre DROM est une instance indépendante créée en 1989 sur l'initiative de la municipalité de Brno (District nord) dont elle continue à bénéficier du soutien financier. Son objectif original était de privilégier les besoins des enfants et des jeunes Roms dans le quartier Bratislavská Street de Brno où vit une importante population rom. L'expérience a amené le Centre à élargir son champ d'activité, de telle sorte qu'il travaille aujourd'hui également avec les parents de ces jeunes. Actuellement, il gère un autre établissement éducatif, propose des activités récréatives aux enfants et aux jeunes et assure le fonctionnement d'un Centre d'information et de conseil pour les parents. Il coopère également avec la Fondation SPOLU dans le cadre d'un projet novateur de logement, dans lequel les locataires roms travaillent à la rénovation de leur immeuble, remboursant de cette façon leurs dettes de loyer.

Le Centre a noué des liens étroits avec les divers services publics à Brno, y compris avec la police municipale et nationale. Une première tentative pour recruter des Roms dans la police a été infructueuse. Il a par conséquent été décidé qu'il fallait une stratégie menée sur le long terme dans le but d'améliorer les relations entre les Roms et la police, et de combattre la criminalité des jeunes.

Avec la police municipale, le Centre a mis en œuvre le Projet "Mission" qui cible plus spécifiquement les enfants entre 7 et 10 ans. Des représentants des forces de police participent à des activités avec les enfants dans le but d'éveiller leur intérêt pour le travail de la police, de les motiver pour l'éducation et contre la criminalité. L'équipe du projet est formée, à la base, d'un agent de police, d'un travailleur du Centre DROM et d'un enseignant. Environ 15 enfants sont engagés dans ce projet; ils ont été sélectionnés dans les établissements scolaires de la collectivité locale parce qu'ils sont des éléments difficiles mais possèdent en parallèle des qualités de dirigeant. Ils participent à des activités qui leur permettent de développer des connaissances et des compétences sur les questions de justice et de police, mais également en matière de self-défense et de résistance aux pressions qui les poussent vers la criminalité. Le rôle de l'officier de police consiste à apprendre à connaître la communauté rom et à se faire connaître de celle-ci, mais également à instaurer une communication et des relations de meilleure qualité entre les Roms et la police.

Le Centre DROM est également impliqué dans d'autres activités destinées à améliorer les relations entre les Roms et la police. Le contact a été établi entre le Centre et le fonctionnaire de la Police nationale chargé du contrôle des activités des groupes racistes et extrémistes. Cela favorise un échange d'informations sur les manifestations planifiées par les skinheads et d'autres groupes. Le Directeur du Centre intervient également à l'école de police de Brno pour apporter des conseils sur les questions liées aux Roms dans la formation des jeunes recrues. Suite à ses observations concernant les sessions de jeux de rôle dans lesquelles des acteurs simulent des situations pratiques d'interventions policières, la possibilité d'impliquer des Roms dans ce type de sessions est à présent étudiée. Pour compléter la formation des recrues, un programme de formation continue destiné aux officiers de police travaillant dans ce nouveau secteur va être introduit. Il s'agira d'un projet de partenariat entre Roms et policiers, conduit au Centre communautaire des Roms et soutenu par le programme basé au RU relatif aux droits des Roms et à leur accès à la justice (Roma Rights and Access to Justice in Europe - RrAJA).

Les diverses initiatives locales mentionnées font partie du programme de mise en œuvre du "Plan stratégique pour les relations inter-ethniques entre la majorité et la minorité rom de la ville de Brno".

►► **Contact:**

DROM – Centre communautaire des Roms
Bratislavská 41
602 00 Brno
République tchèque
Tél.: +420-5-45.21.15.76 - Fax: +420-5-57.43.46
E-mail: drom.r.s@razdra.cz



5. LUTTE CONTRE LA VIOLENCE INTERETHNIQUE: ROMANI CRISS, ROUMANIE

Au début des années 90, plusieurs incidents de violences collectives à l'encontre des Roms ont eu lieu dans des villes de Roumanie. Des individus ont été attaqués, parfois tués, et des maisons ont été incendiées. Dans la plupart des cas, la police n'est pas parvenue à protéger les Roms ou à enquêter correctement sur les attaques perpétrées. Parfois, elle a même clairement pris parti pour les agresseurs. Les activistes et les ONG roms ont alors fait campagne pour une action renforcée de la police et des tribunaux contre la violence interethnique et ont apporté un soutien direct aux familles roms, les aidant à rebâtir leurs maisons.

En 1994, l'ONG Romani CRISS (Centre rom pour l'intervention et les études sociales) a lancé un projet sous le nom de *"Programme de tables rondes pour la promotion de la confiance et de la communication au sein des communautés et la prévention de la criminalité"*. Malgré une incidence en baisse de la violence interethnique à cette époque, les relations entre les Roms et la police n'en étaient pas moins médiocres. La police multipliait les descentes ostensibles dans les quartiers roms pour prévenir la violence et la criminalité. Le programme de tables rondes se voulait être une intervention constructive dans ce qui semblait être une spirale de la détérioration des relations entre la communauté rom, la police et la communauté au sens large.

Les tables rondes ont réuni tout le spectre des acteurs clés au plan local et de l'administration: des Roms de la collectivité locale, des représentants des forces de police, les maires et les conseillers locaux, des responsables des autorités locales, des juristes, des ONG, des organisations religieuses et bien d'autres. Elles ont été organisées dans diverses municipalités roumaines théâtre de tensions interethniques ou de conflits entre les Roms et la police. La structure de ces manifestations était souple et propice à des débats ouverts entre les participants. L'objectif en était de promouvoir une réponse davantage coordonnée aux situations de crise, ainsi que des activités proactives/préventives. Dans de nombreuses régions, le programme de tables rondes a débouché sur des structures plus permanentes et divers projets novateurs.

Parmi les conséquences, et outre son rôle de sensibilisation et de soutien notamment juridique aux Roms, Romani CRISS a renforcé sa capacité à s'engager effectivement auprès des institutions publiques. Au même moment, la Police nationale roumaine a mis en place un Service de prévention de la criminalité (aujourd'hui "Institut pour la prévention du crime"), avec des fonctionnaires dans tous les comtés, qui gère spécifiquement les questions relatives aux Roms et aux relations ethniques et coopère avec les ONG roms. Le programme de tables rondes, et d'autres développements subséquents, ont été soutenus de diverses façons par le Projet américain sur les relations ethniques ("Project on Ethnic Relations"- PER) et par le Conseil de l'Europe.

Romani CRISS coopère actuellement avec d'autres ONG et des instances publiques à travers la Roumanie pour promouvoir, coordonner et mettre en œuvre une vaste gamme de programmes axés sur les Roms (ex.: Projet PAKIV et Programmes INTRINSIC et PASSPORT). Romani CRISS promeut également la participation des associations roms à l'élaboration de la politique publique, par exemple via la formation du Groupe de travail sur les associations roms (GLAR), partenaire du gouvernement roumain dans l'élaboration d'une stratégie nationale concernant les Roms. Romani CRISS a reçu le Prix USA/UE pour la société civile et la démocratie.

►► **Contact:**

Romani CRISS

19 rue Buzesti, Bucarest 1

Roumanie

Tél.: +40-1-231.41.44 - Fax: +40-1-212.56.05

E-mail: criss@dnt.ro



6. ACTION EN FAVEUR DES ROMS À L'ÉCHELLE NATIONALE: LE PROJET "DROITS DE L'HOMME", BULGARIE

Dans de nombreux pays européens, de graves cas de violation des droits de l'homme des Roms attribués aux forces de police, y compris des violences physiques, ont été rapportés. Sensibiliser à ce problème, punir les responsables, aider les victimes à obtenir réparation et, enfin, prévenir de tels incidents, sont des défis importants lancés aux ONG et aux gouvernements.

Le Projet "Droits de l'homme" (HRP) a été fondé en tant qu'ONG en 1992. Son objectif était de suivre et de rendre publics les incidents policiers et les autres violations de droits de l'homme en Bulgarie, mais aussi de soutenir les victimes dans leurs démarches auprès des autorités et leurs éventuelles actions en justice. Les incidents et les actions intentées sont publiés dans les médias locaux et des cas sont présentés dans les rapports annuels de HRP. Concernant ces affaires, HRP suit et, si nécessaire, conteste les réponses apportées par le système judiciaire. En 1998, en coopération avec une association de juristes bulgares spécialisés dans les droits de l'homme et le Centre européen pour les droits des Roms, HRP est parvenu à porter l'affaire d'Anton Assenov devant la Cour européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg et à obtenir une condamnation de la police pour brutalité contre les Roms. Une deuxième affaire, au nom de Mme Ania Velikova dont le mari était décédé pendant sa garde à vue, a également été jugée en faveur de la plaignante en 2000.

L'approche adoptée par HRP l'amène au conflit direct avec la police et, dans ses premières années d'existence, aucune forme de coopération n'était envisageable. Néanmoins, en 1996-97, avec le soutien du Conseil de l'Europe, HRP a organisé une série de tables rondes dans lesquelles des représentants des forces de police, d'ONG et d'organisations roms nationales sont parvenus à promouvoir l'adoption du "Programme-cadre pour une intégration égalitaire des Roms dans la société bulgare" par le gouvernement bulgare. L'élaboration du Programme-cadre et la campagne pour son adoption conduite par des organisations roms en Bulgarie illustrent un modèle de participation des Roms à l'élaboration des politiques relativement aux questions qui les concernent.

HRP continue à se battre pour le dépôt de plaintes et des procédures disciplinaires en cas de violations des droits de citoyens par la police. (L'absence de telles procédures n'est pas propre à la Bulgarie, mais largement répandue dans les Etats en transition.) HRP est maintenant en mesure d'aborder ces questions par le dialogue, tout en continuant à agir au nom des victimes dans des affaires individuelles. HRP entretient en outre des rapports étroits avec les communautés roms de

Bulgarie par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, ses programmes d'éducation aux droits de l'homme et son assistance aux cas individuels. Le conseil et le personnel de HRP sont des Roms et des non-Roms qui travaillent ensemble.

► **Contact:**

Projet "Droits de l'Homme"

23 rue Solunska (6e étage)

1000 Sofia,

Bulgarie

Tél./Fax: (359-2-) 986.3546, 981.5066



7. CENTRE EUROPÉEN POUR LES DROITS DES ROMS, FORMATION POUR LES JURISTES

Le Centre européen pour les droits des Roms (European Roma Rights Centre - ERRC) est une ONG internationale qui observe la situation des Roms en Europe et assure leur défense juridique en cas de violation de leurs droits de l'homme. Basée à Budapest, en Hongrie, cette ONG est formée d'un Conseil de direction international et d'une instance constituée de juristes et d'autres experts de divers pays.

En 1998-99, l'ERRC, en coopération avec le Conseil de l'Europe, a organisé une série d'ateliers au plan national consacrés à des contentieux internationaux et nationaux en matière de droits de l'homme. Ces ateliers se sont déroulés dans six pays: Bulgarie, République tchèque, Roumanie, Espagne, Ukraine et République fédérale de Yougoslavie. Dans chacun de ces pays, des associations locales d'avocats et des organisations de droits de l'homme se sont jointes au programme. Les ateliers ont ainsi réuni des juristes nationaux, des Roms et des représentants d'ONG de droits de l'homme, des juges, des responsables gouvernementaux et des juristes internationaux intervenant sur des affaires jugées par des tribunaux internationaux. L'objectif de ce programme était de renforcer la capacité des Roms et de leurs avocats à défendre leurs droits par le biais de la loi. L'approche était principalement axée sur les questions pratiques relatives aux actions en justice au nom des clients roms, dans le but de parvenir à des objectifs stratégiques au plan juridique.

Depuis 1996, l'ERRC coopère également avec le Conseil de l'Europe afin de proposer une formation sur les droits de l'homme aux juristes chargés de l'aide juridique aux Roms/Tsiganes. Une session de formation de trois jours se déroule annuellement à Strasbourg. Elle est accueillie et financée par l'Unité de sensibilisation aux droits de l'homme de la Direction des Droits de l'Homme et la Division des migrations et des Roms/Tsiganes. Des juristes, dont des membres du personnel de l'ERRC et des juristes du Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme, interviennent en tant que tuteurs.

L'objectif de ce stage est de familiariser les participants aux mécanismes de la Convention européenne des Droits de l'Homme et au fonctionnement de la Cour européenne des Droits de l'Homme. La session tenue en 2000 visait tout particulièrement à apporter des conseils relativement aux affaires de discrimination. Elle a été suivie par 15 participants venus de 11 pays (Europe centrale/orientale et Italie), qui étaient tous des juristes en exercice chargés du conseil et

de la représentation juridique des Roms. Le stage prévoyait d'assister à une audience de la Cour européenne des Droits de l'Homme, ainsi qu'un "exercice de jugement sur un point de litige" qui, comme l'a montré l'évaluation du stage, a été particulièrement apprécié par les participants.

Un compte rendu complet du programme du stage figure dans le rapport "*Défense des droits des Roms*" publié par l'ERRC. D'autres informations relatives à la formation à Strasbourg sont disponibles au Secrétariat du Conseil de l'Europe.

► **Contact:**

Centre européen pour les droits des Roms
PO Box 906/93, H-1386 Budapest 62
Hongrie
Tél.: +36-1-413.2200 - Fax: +36-1-413.2201
E-mail: errc@errc.org

Coordinateur pour les activités Roms/Tsiganes
Secrétariat Général, Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex, France
Tél.: +33-388-412991
Fax: +33-388-412731



8. PROJET BARAÑÍ: LES FEMMES ROMS EN PRISON, ESPAGNE

Malgré le manque de statistiques à l'appui, les Roms sont excessivement représentés dans les prisons de nombreux pays européens. Le Projet Barañí a conduit une étude sur les femmes Roms dans les prisons espagnoles dans le but d'analyser les causes de cette sur-représentation et ses conséquences pour les femmes roms et leurs communautés. Le projet a été financé en vertu de l'initiative Daphné de l'UE, sous les auspices de l'Association "La Kalle" basée à Madrid. L'étude illustre parfaitement la contribution majeure que peut apporter un tout petit projet d'ONG non seulement au diagnostic de la discrimination systématique pratiquée dans une institution particulière, mais également à l'identification des actions requises pour éradiquer le problème.

En 1999, l'équipe de Barañí a interrogé 290 femmes roms dans 12 prisons, mais aussi la police, les procureurs, les juges et les personnels pénitentiaires. D'après son rapport, 1,5% de la population espagnole est constituée de Roms, mais 2% des femmes incarcérées sont roms. 60% purgent des peines pour trafic de drogue, généralement de petite envergure, et la plupart des autres pour des larcins ou des vols qualifiés liés à la drogue. La peine moyenne est de 6,7 ans, et 60% de ces femmes sont des récidivistes. 87% d'entre elles sont des mères et 44% purgent leur peine loin de leur région ou province.

L'étude est axée sur trois niveaux de discrimination dont les femmes subissent les conséquences. Le premier niveau de discrimination, qui concerne la société espagnole dans son ensemble, touche la communauté rom dans des domaines tels l'emploi, le logement, l'éducation et la protection sociale. Les femmes roms subissent une triple discrimination: sociale, ethnique et liée au genre. Le deuxième niveau de discrimination concerne le système de justice pénale. Malgré le manque de statistiques, il semble indéniable que les femmes roms sont systématiquement discriminées à tous les égards: davantage ciblées par la police et maintenues en détention avant leur procès; plus susceptibles d'être jugées, accusées et incarcérées; et moins susceptibles de bénéficier d'alternatives à la prison ou d'être placées en libération conditionnelle. Enfin, le troisième niveau de discrimination concerne les effets destructeurs, sur les femmes et leurs familles, des sentences longues qui s'avèrent de toutes façons inaptes à combattre le trafic de drogue sur une petite échelle.

Cette étude a contribué à une prise de conscience de la population et à la promotion du débat, non seulement sur la situation des femmes roms en prison, mais aussi sur le problème plus général de la discrimination à l'égard des Roms en Espagne. Le Projet Barañí a débouché sur une série complète de recommandations visant à lutter contre la discrimination des femmes roms dans toutes les sphères de la vie espagnole. Dans les domaines liés à la justice pénale, il faut citer: reconnaissance de la discrimination systématique, création d'un "observatoire de la discrimination", formation des responsables, mise à disposition de médiateurs, sensibilisation des Roms à leurs droits juridiques, prise en considération des besoins des détenues roms, détention des femmes près de chez elles, et programmes de soutien pour les anciennes détenues.

►► **Contact:**

Proyecto Barañí
c/o Daniel Wagman
C/Libertad 11:2, 28015 Madrid
Tél.: +34-91-531.89.04
E-mail: dwagman@gea21.com

EXEMPLE CORRÉLÉ:

En 1997, l'UNICRI (Institut interrégional de recherche des NU sur la criminalité et la justice) a effectué une étude sur les jeunes Roms et la justice pour les jeunes, sur trois sites - Paris, Florence et le Comté de Pest en Hongrie. L'étude a mis en évidence, dans les trois pays, l'incapacité des systèmes de justice pour les jeunes à appréhender le contexte social et culturel de la petite délinquance des mineurs parmi les jeunes Roms et à gérer le problème de façon efficace et constructive. Pour ainsi dire, aucun programme n'a été introduit pour réparer ces manquements, hormis une initiative du tribunal de Paris destinée à améliorer les interventions avec un groupe de jeunes femmes Roms originaires de Yougoslavie. Si les recherches de ce type jouent un rôle inestimable dans l'identification des besoins, le besoin d'action de la part des autorités concernées reste urgent.

►► **Contact:** viale Maestri del Lavoro 10,
10127 Turin, Italie;
Tél.: +39-011-653.7111 - Fax: -631.3368;
Site web: www.unicri.it



STRATEGIES INTÉGRÉES

Les bonnes pratiques présentées dans ce recueil sont des initiatives axées sur des domaines particuliers: la police et la justice, l'éducation et les jeunes, et l'émancipation des Roms. Pour optimiser leurs bénéfices, ces initiatives doivent être intégrées dans des stratégies globales visant à lutter contre la discrimination systémique et institutionnelle et à promouvoir l'intégration des Roms. Par exemple, des initiatives en faveur de l'éducation des Roms qui ne seraient pas appuyées par des stratégies plus globales de lutte contre la pauvreté sous-jacente et d'amélioration des opportunités d'emplois, n'auraient qu'un impact restreint. Les expériences relatives à la lutte contre la discrimination et l'exclusion d'autres minorités et de groupes migrants en Europe et ailleurs dans le monde s'inscrivent d'ailleurs exactement dans cette démarche de globalité.

Dans un certain nombre de pays, des stratégies intégrées commencent à voir le jour aux niveaux national et/ou local et régional. Néanmoins, les exemples de mise en œuvre de telles stratégies restent rares. Les ONG expriment souvent leur préoccupation devant des gouvernements incapables d'engager rapidement et efficacement ce type de démarches, mais aussi devant leur manque de volonté de créer les structures adaptées et de dégager les ressources nécessaires. Une autre limite réside dans l'absence de systèmes de contrôle adéquats à la fois pour procéder au constat des incidents de racisme et de discrimination et pour évaluer l'impact des politiques menées sur la situation des Roms. La collecte de données statistiques analysables, par groupe ethnique, est essentielle à la formulation et à l'évaluation des stratégies relatives aux Roms et aux questions de minorités. Il convient en conséquence de trouver les moyens de surmonter les obstacles juridiques et constitutionnels qui s'opposent à la collecte de ces données.

Niveau national

Quelques exemples de stratégies intégrées au niveau national,;

- En Espagne, le gouvernement a été un des premiers à concevoir un plan de développement national en faveur des Roms, dont la mise en œuvre est principalement de la responsabilité des gouvernements autonomes régionaux en coopération avec leurs ONG roms partenaires.
- En Grèce, le gouvernement a introduit, en 1996, un plan d'action national global axé principalement sur les conditions de vie et la promotion de l'intégration sociale.
- En Finlande, le Comité consultatif pour les affaires roms a récemment soumis au gouvernement national des propositions pour une stratégie.
- En Lituanie, le gouvernement a approuvé un "Programme d'intégration des Roms dans la société lituanienne pour 2000-2004", d'abord mis en œuvre à Vilnius puis dans d'autres villes et régions de Lituanie.
- En Croatie, le gouvernement a introduit un programme axé principalement sur des mesures pour l'insertion scolaire des enfants, mais qui traite également des questions d'emploi, de protection sociale et de conditions de vie des familles.

- En Irlande, le gouvernement a mis en place un Groupe de travail sur la communauté des Voyageurs qui, en 1995, a produit un rapport complet avec des recommandations; ce rapport, commandé par l'ECRI, continue à servir de cadre pour les actions engagées.

De même, dans les cinq pays en transition d'Europe centrale/orientale qui possèdent les plus importantes populations roms, des plans d'action stratégiques globaux en faveur de l'intégration des Roms sont en cours d'élaboration et de mise en œuvre au plan national, avec le soutien substantiel de l'UE et de donateurs internationaux:

- Le gouvernement slovaque a élaboré une "stratégie gouvernementale pour gérer les problèmes de la minorité rom" qui est en cours de mise en œuvre.
- Le gouvernement bulgare a adopté un "Programme-cadre pour l'insertion égalitaire des Roms dans la société bulgare".
- Le gouvernement hongrois a adopté, en 1999, un programme de mesures à "moyen terme" relatives à la population rom, et un consultant du Conseil de l'Europe est venu apporter son aide à la conception d'une stratégie sur le long terme.
- Le gouvernement tchèque étudie actuellement une proposition de "Concept de politique gouvernementale en direction des membres de la communauté rom".
- Le gouvernement roumain est en train de formuler une stratégie nationale pour l'intégration des Roms, avec le soutien de l'UE dans le cadre du programme PHARE.

Niveau local/régional

Quelques exemples d'approches stratégiques intégrées aux niveaux municipal et régional:

- La ville de Brno, en République tchèque, a été l'une des premières municipalités à produire un plan d'action stratégique sur les questions roms, qui avait été préparé avec l'aide de consultants du Conseil de l'Europe.
- La ville de Pardubice, en République tchèque, est également en train de concevoir et de mettre en œuvre un plan de stratégie globale en faveur de l'intégration des Roms.
- La ville de Francfort-sur-le-Main, en Allemagne, gère un programme élaboré d'activités axées sur les besoins des Roms et des Sinti (notamment ceux d'Europe orientale), qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie plus large de son Service aux affaires multiculturelles (MKA).
- En Pologne, le gouvernement soutient le développement d'une stratégie intégrée pour les Roms dans la Région de Malopolska, qui fait suite à un projet pilote soutenu par le Fonds britannique Know-How.
- En Hongrie, plusieurs projets sont en train de voir le jour dans des régions sélectionnées grâce à un soutien dans le cadre du projet PHARE, suite à un projet pilote réussi à Tatabánya.
- En Belgique, en Wallonie, les maires de six villes ont convenu de collaborer à une politique commune en faveur de l'intégration des Voyageurs, de partager leurs expériences et de coopérer avec des ONG de Voyageurs à sa mise en œuvre.

Tous les exemples ci-dessus englobent des initiatives axées sur les trois domaines d'action décrits dans ce recueil. De plus amples informations sont disponibles auprès des autorités nationales, régionales et municipales concernées.



SOURCES D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NIVEAU INTERNATIONAL

Bureau du Coordinateur pour les activités
Roms/Tsiganes
Secrétariat Général, Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex, France
Tél.: +33-388-412991
Fax: +33-388-412731

Centre européen pour les droits des Roms
PO Box 906/93, 1386 Budapest 62,
Hongrie
Tél.: +36-1-413.2200
Fax: +36-1-413.2201

Conseiller sur les questions relatives aux Roms et
Sinti
Bureau des institutions démocratiques et des droits
de l'homme
Organisation pour la Sécurité et la Coopération en
Europe (OSCE)
Al. Ujazdowskie 19, 00-557 Varsovie, Pologne
Tél.: +48-22-520.06.00
Fax: +48-22-520.06.05

Programme de participation des Roms
Open Society Institute
Pf. 519, H-1397 Budapest
Hongrie
Tél.: +36-1-327.3855
Fax: +36-1-327.3841
E-mail: rpp@osi.hu

NIVEAU NATIONAL

Vous trouverez dans les pages de texte de ce recueil des exemples de Services gouvernementaux spécialisés dans les questions roms, d'instances consultatives roms et d'ONG roms qui peuvent être contactés dans leur pays.

Il existe également des documents réunissant des exemples de bonnes pratiques dans les pays individuels: voir par exemple, pour la Roumanie, *Best Practices in Roma Communities*, par Mariea Ionescu et Sorin Cace, publié par l'Agence pour le développement communautaire "Impreuna", Bucarest, 2000. Voir aussi d'autres exemples dans *Breaking the Vicious Circle*, publié par SPOLU International et la Fondation CEGA, Sofia 2000.

AUTRES PUBLICATIONS UTILES

- *Activités concernant les Roms/Tsiganes*, Bulletin d'information du Bureau du Coordinateur pour les activités Roms/Tsiganes
- *Rapports sur les pays*, Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
- *Roma Rights*, Bulletin du Centre européen pour les droits des Roms
- *Report on the Situation of Roma and Sinti in the OSCE Area*, Haut Commissaire pour les minorités nationales, OSCE, 2000
- *Roma, Tsiganes, Voyageurs*, par Jean-Pierre Liégeois, Editions du Conseil de l'Europe, 1994
- *Roma/Gypsies: A European Minority*, par Jean-Pierre Liégeois & Nicolae Gheorghe, Minority Rights Group International, 1995
- *Roma and the Transition in Central & Eastern Europe: Trends and Challenges*, par Dena Ringold, World Bank, 2000
- *On the Margins: Roma and Public Services in Romania, Bulgaria & Macedonia*, par Ina Zoon, OSI (NY), 2001
- *Roma and Statistics*, Project on Ethnic Relations, 2000



RECOMMANDATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE No. 3 La lutte contre le racisme et l'intolérance contre les Roms/Tsiganes

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance:

Rappelant la Déclaration adoptée par les chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe lors de leur premier Sommet tenu à Vienne les 8-9 octobre 1993;

Rappelant que le Plan d'action sur la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance défini dans le cadre de cette Déclaration a invité le Comité des Ministres à mettre en place la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance qui a pour mandat, entre autres, de formuler des recommandations de politique générale à l'intention des États membres;

Rappelant également la Déclaration finale et le Plan d'action adoptés par les chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe lors de leur deuxième Sommet tenu à Strasbourg les 10-11 octobre 1997;

Soulignant que cette Déclaration finale confirme le but des États membres du Conseil de l'Europe de construire une société européenne plus libre, plus tolérante et plus juste et appelle également à l'intensification du combat contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance;

Notant la proposition relative à la désignation d'un Médiateur européen pour les Roms/Tsiganes contenue dans la Recommandation 1203 (1993) de l'Assemblée parlementaire;

Tenant compte des conclusions du séminaire "dimension humaine" sur les Roms dans la région de la CSCE (OSCE) organisé les 20-23 septembre 1994 par l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) en collaboration étroite avec le Conseil de l'Europe ainsi que la coopération continue en ce domaine entre les deux Organisations;

Se félicitant de la nomination en 1994 par le Secrétaire Général d'un Coordonnateur des Activités du Conseil de l'Europe concernant les Roms/Tsiganes;

Tenant compte des travaux du Groupe de Spécialistes sur les Roms/Tsiganes (MG-S-ROM);

Rappelant la Recommandation N° R(97)21 du Comité des Ministres aux États membres sur les médias et la promotion d'une culture de tolérance;

Rappelant les dispositions contenues dans la recommandation de politique générale N°1 de l'ECRI visant à aider les États membres à combattre efficacement le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance en leur proposant des mesures concrètes et spécifiques dans un nombre limité de domaines particulièrement pertinents;

Profondément convaincue que l'Europe est une communauté de valeurs partagées, dont celle de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et que le respect de cette égale dignité est le fondement de toute société démocratique;

Rappelant que l'histoire de l'Europe lui confère un devoir de mémoire, de vigilance et de résistance face à la montée des phénomènes de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme et d'intolérance;

S'inclinant devant la mémoire de toutes les victimes des politiques de persécution et d'extermination racistes lors de la seconde guerre mondiale et rappelant qu'un nombre considérable de Roms/Tsiganes ont péri par suite de ces politiques;

Soulignant à cet égard que le Conseil de l'Europe est l'incarnation et le gardien des valeurs fondatrices de la construction européenne entreprise au lendemain de la catastrophe de la seconde guerre mondiale, dont notamment celle de la protection et promotion des droits de l'homme;

Rappelant que la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance fait partie intégrante de la protection et promotion des droits de l'homme, que ces derniers sont universels et indivisibles, et sont les droits de tout être humain, sans distinction aucune;

Soulignant que la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance vise avant tout à protéger les droits des membres vulnérables de la société;

Convaincue que toute action contre le racisme et la discrimination devrait partir du point de vue de la victime et tendre à améliorer sa situation;

Constatant que les Roms/Tsiganes souffrent aujourd'hui partout en Europe de préjugés persistants à leur égard, sont victimes d'un racisme profondément enraciné dans la société, sont la cible de manifestations, parfois violentes, de racisme et d'intolérance, et que leurs droits fondamentaux sont régulièrement violés ou menacés;

Constatant également que les préjugés persistants envers les Roms/Tsiganes conduisent à des discriminations à leur égard dans de nombreux domaines de la vie sociale et économique, et que ces discriminations alimentent considérablement le processus d'exclusion sociale dont souffrent les Roms/Tsiganes;

Convaincue que la promotion du principe de tolérance est une garantie du maintien de sociétés ouvertes et pluralistes rendant possible une coexistence pacifique;

recommande aux gouvernements des États membres ce qui suit:

- Signer et ratifier les instruments juridiques internationaux pertinents en matière de lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, notamment la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires;
- S'assurer que la dénomination utilisée officiellement pour les différentes communautés roms/tsiganes soit celle par laquelle la communauté en question souhaite elle-même se voir désignée;
- En ayant à l'esprit les manifestations de racisme et d'intolérance dont souffrent les Roms/Tsiganes, donner une haute priorité à la mise en oeuvre effective des dispositions contenues dans la recommandation de politique générale N°1 de l'ECRI, qui demande que soient prises les mesures nécessaires pour que le droit national, pénal, civil et administratif combatte expressément et spécifiquement le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.
- S'assurer que la discrimination en tant que telle ainsi que les pratiques discriminatoires sont combattues au moyen de législations adéquates et veiller à introduire dans le droit civil des dispositions spécifiques à cet effet, notamment dans les secteurs de l'emploi, du logement et de l'éducation;
- Rendre illégale toute discrimination de la part des autorités publiques dans l'accomplissement de leurs fonctions;
- Faire en sorte qu'une aide judiciaire appropriée soit fournie aux Roms/Tsiganes lorsqu'ils ont été victimes de discriminations et entendent user d'un recours légal;
- Prendre les mesures appropriées pour une pleine et rapide administration de la justice dans les affaires concernant les violations de droits fondamentaux des Roms/Tsiganes;
- Veiller en particulier à ce qu'aucune impunité ne soit tolérée dans les crimes commis à l'égard des Roms/Tsiganes et s'attacher à le faire savoir largement dans le grand public;
- Mettre en place et soutenir des formations spécifiques destinées aux personnes intervenant à tous les niveaux des différentes composantes de l'administration de la justice en vue de promouvoir la sensibilisation culturelle et la prise de conscience des préjugés;
- Encourager le développement d'arrangements appropriés pour un dialogue entre la police, les autorités locales et les communautés roms/tsiganes;
- Encourager la sensibilisation des professionnels des médias, que ce soit dans le secteur audiovisuel ou celui de la presse écrite, à la responsabilité particulière qui leur incombe de ne pas véhiculer de préjugés dans l'exercice de leur profession, en particulier de ne pas rendre compte d'événements impliquant des personnes individuelles membres de la communauté rom/tsigane de manière à en faire porter le fardeau par la communauté rom/tsigane dans son ensemble;

- Prendre les mesures nécessaires pour que les règles concernant la question de l'accès, en droit et en fait, à la citoyenneté et la question du droit d'asile soient conçues et appliquées de manière à ne pas engendrer de discrimination particulière à l'égard des Roms/Tsiganes;
- Veiller à ce que les questions liées au "voyage" à l'intérieur d'un pays, notamment les règles en matière de domicile et d'urbanisme, soient résolues de manière à ne pas créer d'entraves au mode de vie des personnes concernées;
- Développer des arrangements institutionnels qui favorisent un rôle actif et la participation des communautés roms/tsiganes au processus de prise de décision, notamment des mécanismes consultatifs aux niveaux national, régional et local et favoriser dans ce contexte la notion de partenariat sur pied d'égalité;
- Prendre des mesures spécifiques pour encourager la formation des Roms/Tsiganes en vue d'assurer la pleine connaissance et la mise en oeuvre de leurs droits ainsi que leur formation sur la manière dont fonctionne le système juridique;
- Porter une attention particulière à la situation des femmes roms/tsiganes, qui sont souvent l'objet d'une double discrimination, comme femme et comme Rom/Tsigane;
- Combattre de manière vigoureuse toute forme de ségrégation scolaire à l'égard des enfants roms/tsiganes et assurer de manière effective l'égalité d'accès à l'éducation;
- Veiller à l'introduction dans les programmes de toutes les écoles d'informations sur l'histoire et la culture des Roms/Tsiganes et mettre en place des programmes de formation en la matière pour les enseignants;
- Soutenir les efforts des organisations non-gouvernementales qui jouent un rôle important dans la lutte contre le racisme et l'intolérance envers les Roms/Tsiganes et qui leur fournissent notamment une assistance juridique appropriée;
- Encourager, en vue du renforcement de la société civile, les organisations roms/tsiganes à jouer un rôle actif;
- Développer des mesures de confiance destinées à maintenir et renforcer une société ouverte et pluraliste en vue d'une coexistence pacifique.

